



Claude et Inès Passet

**Centenaire du Comité National
des Traditions Monégasques**

***Çentenari d'u Cunitau
d'ë Tradiçie Munegasche***

1924 – 2024



Claude et Inès Passet

**Centenaire
du Comité National
des Traditions
Monégasques**

***Çentenari d'u Cunitau
d'è Tradiçione
Munegasche***

1924 – 2024



Palais de Monaco

Octobre 2024

Les centenaires se succèdent avec sens pour notre pays.

L'année 2022 aura été dédiée à mon trisaïeul le Prince Albert Ier, 2023 aura été vouée à mon père le Prince Rainier III, et 2024 voit, à la fois, le centenaire de l'Association sportive de Monaco et du Comité national des traditions monégasques.

Dire que toute la Principauté a pu se retrouver dans ces temps forts de mémoire serait sans doute excessif, mais une grande partie de ce que nous sommes, pour nous et pour les autres, réside dans ces deux grandes figures et dans ces deux entités.

Lorsqu'il est créé, le Comité des traditions locales a pour vocation de contrebalancer l'effet de la rapide croissance démographique de Monaco à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, qui a fait courir le risque d'une dilution du noyau monégasque au sein d'une population devenue largement cosmopolite.

Le Comité a parfaitement rempli son rôle, car ses initiatives ont été nombreuses durant ces trois règnes et ces dix décennies. A lenga di nostri avi a été sauvée. Des Monégasques illustres, comme le sculpteur Bosio, ou le musicien Langlé, ont été honorés. Des monuments et des sites ont été préservés. Les fêtes populaires et religieuses ont continué de vivre. Bref, l'identité nationale a été fortifiée, expliquée à ceux qui sont venus rejoindre notre communauté, et publiée à l'extérieur grâce à de nombreux vecteurs : ouvrages, concerts, spectacles, rencontres, disques, site internet...

Le défi du centenaire est de réussir le nouveau musée du Vieux Monaco, lui-même déjà cinquantenaire. J'ai confiance en la capacité du Comité national des traditions monégasques d'en faire, dans les mois qui viennent, un véhicule fort et moderne, lié en synergie à l'ensemble des acteurs de l'histoire et du patrimoine de la Principauté.



Le mot de la Présidente

Cari sòci, cari amighi,

C'est avec une émotion profonde et une grande fierté que nous célébrons aujourd'hui le centenaire du Comité National des Traditions Monégasques. Depuis sa création, il y a un siècle, notre Comité s'est consacré sans relâche à la préservation, la transmission et la promotion de l'essence même de l'âme monégasque : notre langue, nos coutumes et notre patrimoine unique.

Le Comité a été fondé à une époque où la modernité s'imposait de plus en plus rapidement, menaçant d'effacer des siècles de savoirs, de coutumes et de richesses culturelles. Grâce à l'implication inlassable de ceux qui nous ont précédés et de tous ceux qui continuent de servir cette cause avec conviction, nous avons su conserver ce trésor unique qu'est notre identité monégasque. En tant que garant de notre langue monégasque, symbole vivant de notre histoire et de notre culture, le Comité s'est donné pour mission de transmettre ce patrimoine aux générations futures. À travers nos actions, nos enseignements, nos événements et nos publications, nous veillons à ce que chaque Monégasque puisse s'approprier et honorer cet héritage qui fait notre fierté commune.

Tous ces efforts n'auraient pas été possibles sans le soutien de notre Prince Albert II qui, à la suite de son père Rainier III et de son grand-père Louis II, a toujours manifesté un attachement profond à nos racines culturelles et à notre patrimoine.

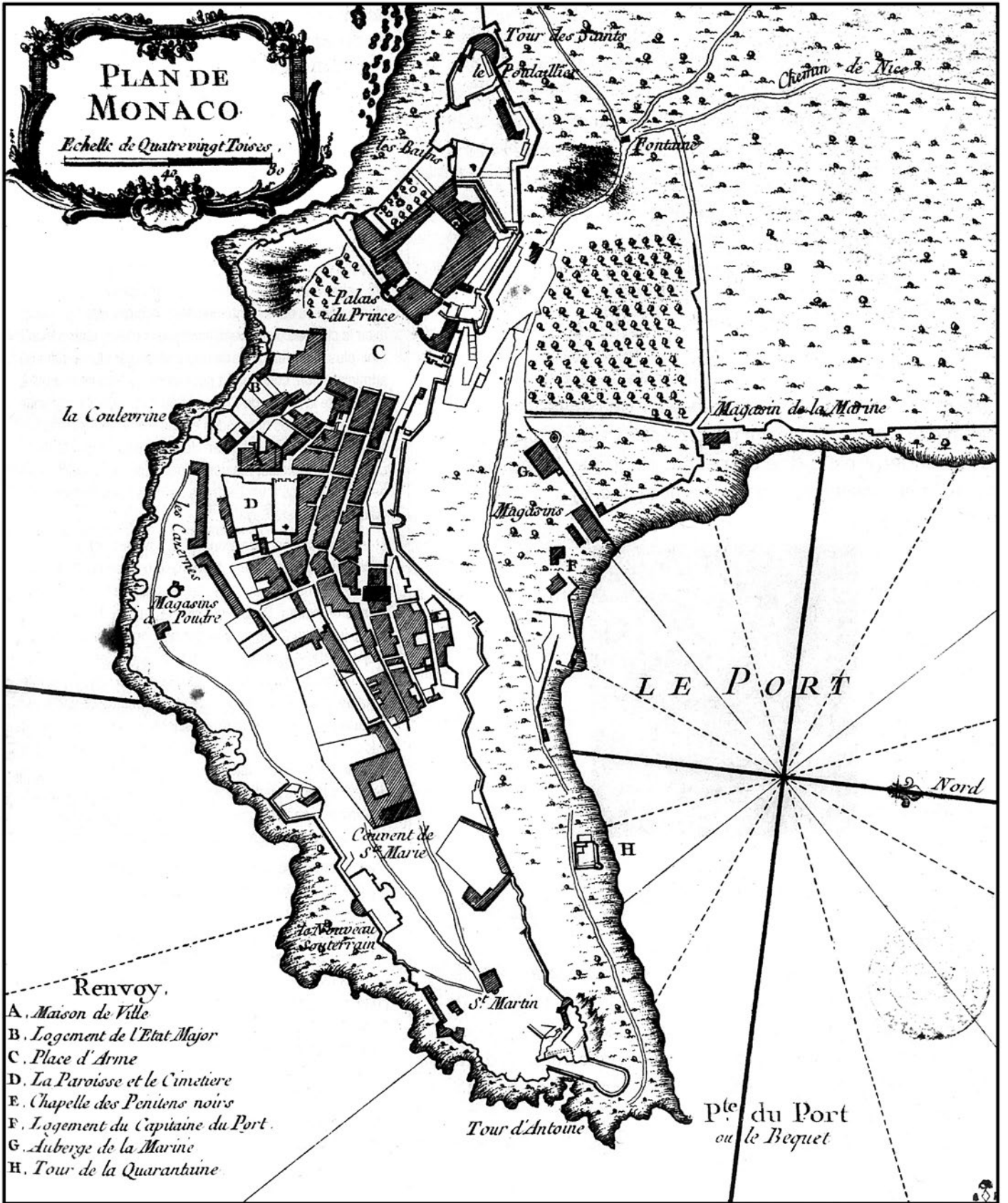
Durant ces cent années, les gouvernements princiers successifs et toutes les municipalités des maires depuis Alexandre Médecin en 1924 ont toujours été à nos côtés et nous ont donné les moyens de maintenir vivante et dynamique cette flamme culturelle.

Ce centenaire n'est pas seulement un hommage au passé, mais aussi un regard résolument tourné vers l'avenir. Nous avons le devoir de transmettre aux jeunes générations ce que nous avons reçu en héritage : ce lien indéfectible avec notre terre, notre langue et nos traditions. Car si l'évolution est inévitable, elle ne doit jamais se faire au détriment de ce qui fait de nous des Monégasques.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui, au fil des années, ont œuvré pour faire vivre et perdurer nos traditions. Que cette célébration des cent ans soit un moment de partage, de fierté et de réaffirmation de notre engagement commun à préserver et enrichir ce trésor immatériel qu'est la culture monégasque.

Viva u Nostru Prìncipu, Viva Mùnegu.

Claude Manzone



A Roca, village-mémoire du vieux Monaco

L'empereur Henri VI, par Bulle d'or du 30 mai 1191, accorda à Gênes l'autorisation de construire un château et un bourg sur le Rocher de Monaco. Mais ce ne fut qu'au mois de juin 1215 que les Génois élevèrent sur le Rocher un château dit « vieux », noyau historique du palais princier actuel. On ne sait exactement où furent bâties les premières maisons, peut-être dans l'enceinte même du château. Peu avant 1252 un second château, dit château « neuf » ou *Castelnovo*, fut érigé à la pointe orientale du Rocher ou Eperon (à l'emplacement de l'annexe de l'actuel Ministère d'Etat). Le château-ancien et le château-neuf étaient reliés par un chemin. Peu après juin 1252, on construisit une église dédiée à saint Nicolas, un petit groupe de maisons s'agglomérant sans doute autour de l'édifice. Lorsque la population s'accrut, d'autres maisons furent bâties de part et d'autre de la voie reliant les deux châteaux. Plus tard on traça deux nouvelles voies, l'une au Nord, l'autre au Midi. Au XVII^e siècle la rue côté Nord était encore dénommée *stradda della speciaria* (elle devint ensuite rue Basse), la rue côté Midi étant dite *carroggio longo*, « rue longue », et plus tard « rue pavée » (actuelle rue Emile de Loth). Quant à la rue centrale ou *carroggio grande*, « grand-rue », elle fut dénommée ensuite, de par sa position, rue du Milieu (actuelle rue Comte Félix Gastaldi). Pour faciliter la circulation, les rues étaient reliées entre elles par des couloirs étroits ou de larges passages sous les maisons-ponts. La rue Basse était la rue des artisans avec leurs échoppes abritées sous de grandes arcades encore visibles de nos

jours. Les deux autres rues étaient plutôt dédiées aux habitations.

Au XVI^e siècle le bourg s'était étendu vers l'Est avec un véritable plan d'urbanisme et une parcellisation bien marquée de l'espace. Les habitants les plus aisés avaient fait bâtir, dans la rue du Milieu, des demeures un peu cossues avec de belles portes ouvragées, toujours visibles aujourd'hui aux actuels n°4 (Vierge à l'enfant entourée par deux anges), n°12 (deux médaillons à figures humaines, masculine à droite, féminine à gauche), n°22 (Vierge allaitante avec indication des propriétaires, Alesi-Sigoni) et n°23 (maison du podestat, scène avec deux anges musiciens, et figurations d'un homme casqué à gauche et d'un personnage féminin à droite). A noter, passage de La Miséricorde, une inscription en castillan datée du 15 mars 1548.

L'année 1536 avait vu l'agrandissement de l'église Saint-Nicolas. En dehors de l'agglomération on construisit une fonderie pour la petite artillerie de la place, avec quelques habitations autour. C'est vers cette époque que fut sans doute creusée la citerne de la ville (sous l'actuelle placette Bosio) pour l'approvisionnement en eau des habitants, citerne complétée par la citerne du palais datée de 1552. Au même moment à peu près fut élevée la chapelle Sainte-Barbe pour les bombardiers (la chapelle sera reconstruite en 1687, sous Louis 1^{er}).

Au XVII^e siècle la limite du bourg se situait à l'emplacement de l'actuelle mairie. La chapelle de La Miséricorde fut alors bâtie entre 1639 et 1646. Au n° 5 de la rue Marie de Lorraine un linteau de la même époque représente une Vierge à l'enfant. En 1639 le prince Honoré II fit construire un atelier des

monnaies (ou Zecca), éloigné des dernières maisons, à l'emplacement de l'actuel n° 20 de la rue Emile de Loth. En 1675 le couvent et la chapelle de La Visitation virent le jour, bâtiments pareillement isolés du bourg.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles l'agglomération atteindra ses limites actuelles avec de nouvelles constructions, alors que des étages d'habitation supplémen-

taires s'ajoutaient au bâti ancien. Le XIX^e siècle fut celui de l'érection de la cathédrale (de 1875 à 1903), du palais du gouverneur (actuelle résidence du Ministre d'Etat), du pensionnat Saint-Maur, de l'école des Frères des Ecoles Chrétiennes. Au siècle suivant on édifia le Musée d'Anthropologie Préhistorique devenu Conseil National et aujourd'hui annexe du Tribunal, le Musée Océanographique, enfin le Tribunal.

L'église Saint-Nicolas d'A Roca avant sa démolition en 1874.

Chapiteau de l'ancienne église Saint-Nicolas, daté du 8 août 1537 (Photo Claude Passet).





Cathédrale, tabernacle de l'ancienne église Saint-Nicolas, daté du 20 mars 1537 (Photo Claude Passet).



Porte du XVI^e siècle
de la rue Comte Félix
Gastaldi. Linteau
« Vierge allaitante »
(Photo Claude Passet).



Détail du linteau avec une figure masculine (homme casqué) et une figure féminine



Porte de la maison du podestat, XVI^e siècle (Photo Claude Passet).



Détail montrant l'homme casqué.



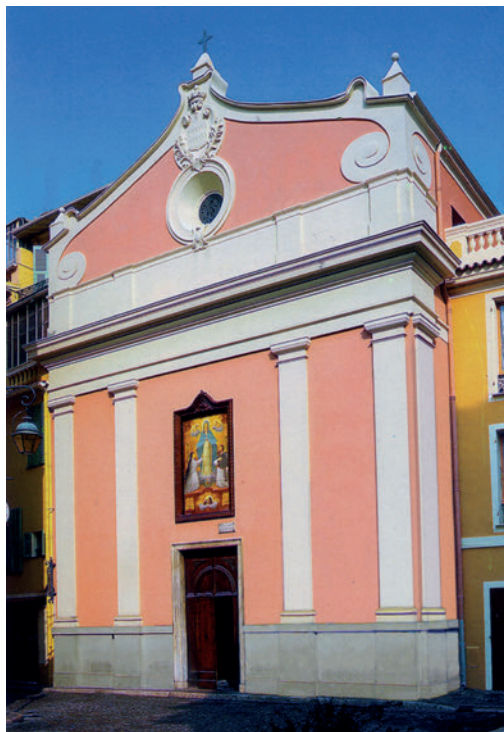
Passage de La Miséricorde. Inscription en castillan datée du 15 mars 1548 (Photo Claude Passet).



La rue Basse et ses arcades autour des années 1920 (Coll. Bascou).



Chapelle Sainte-Barbe (1687).



Chapelle de La Miséricorde (1646).



Chapelle de l'ancien couvent de La Visitation (1675).

Histoire du Comité des Traditions Monégasques

Après le premier conflit mondial, à une époque où les traditions, le patrimoine et les langues dialectales s'évanouissaient dans les flots de la modernité du monde nouveau issu de la guerre, un groupe de Monégasques se préoccupa non seulement d'en conserver la trace, mais aussi de les faire revivre et les valoriser.

Dans une lettre adressée le 6 décembre 1922 à Adolphe Fuhrmeister, secrétaire du prince Louis II qui venait d'accéder au trône, Paul Cioco, fondateur de la revue *Rives d'Azur*, nous apprend que le mercredi 14 juin 1922 s'étaient réunis quelques Monégasques désireux de former un « projet de constitution d'un Comité Monégasque des Traditions Locales ayant pour

but de maintenir les traditions de Monaco et de faire revivre celles qui ne sont plus en vigueur, de veiller ensuite à la conservation des Sites et Monuments et enfin de recueillir des souvenirs se rattachant à l'Histoire de Monaco » (Archives du Palais Princier de Monaco). L'envoi de ce projet au nouveau souverain avait été retardé du fait du décès du prince Albert I^{er} le 26 juin 1922. A la lettre de Paul Cioco étaient joints le procès-verbal de la réunion du 14 juin 1922 et les « Règlements du Comité des Traditions Locales ». Ce Comité fondateur était constitué de MM. Paul Cioco, Alexandre Noghès, Adolphe Blanchy, Lucien de Castro, Paul Marquet, Jean Boéri, Louis Canis et Antoine Scotto.

Les « Règlements du Comité des Traditions Locales », constituant une ébauche de statuts, comportaient dix articles. L'article 1 stipulait : « Le



Façade du Musée du Vieux-Monaco, siège social du Comité National des Traditions Monégasques (Coll. C.N.T.M.).

Porte d'accès à Monaco-Ville datée du 10 janvier 1533, porte ayant inspiré le logo du C.N.T.M (Photo Claude Passet).



Logo du C.N.T.M. apposé sur la façade Nord du Musée du Vieux-Monaco, œuvre d'Etienne Clérissi (1888-1971).

Comité des Traditions Locales a pour but de grouper des Monégasques âgés d'au moins 21 ans, désireux de maintenir les traditions de leur pays et de faire revivre celles qui ne sont plus en exercice, de veiller à la conservation des sites et monuments afin de recueillir des souvenirs se rattachant à l'art ou à l'Histoire de Monaco ». Selon l'article 2, le Comité, entièrement masculin, comprenait des membres d'honneur, des membres bienfaiteurs et des membres actifs. Il était précisé, dans l'article 4, que le Comité se divisait

en trois commissions : une commission des traditions religieuses, une commission des traditions civiles, une commission des sites et monuments (il faut noter qu'il n'était alors nullement question de la langue monégasque). Tout candidat devait être parrainé par deux membres. L'article 6 prévoyait une Assemblée Générale tous les trois ans (les statuts de 1934, à l'article 9, ramèneront l'AG à une périodicité annuelle). Enfin, à l'article 10, il était dit que des dispositions particulières, non prévues dans ce premier projet,



Façade Nord du Musée du Vieux-Monaco, mosaïque représentant sainte Dévota, signée « Maulet 1989 ».

pourraient être ajoutées lors d'une prochaine Assemblée Générale. Le Bureau provisoire, élu pour 3 ans, était ainsi composé : président Adolphe Blanchy ; vice-président Paul Cioco ; secrétaire Antoine Scotto ; trésorier Paul Marquet ; secrétaire-archiviste Louis Canis ; conseillers Alexandre Noghès, Lucien de Castro et Jean Boéri. Louis Notari ne faisait pas encore partie de ce Comité fondateur : il ne figurera en tant que vice-président qu'en 1936 et 1938. Le procès-verbal et le projet de règlement devaient être soumis à l'approbation du prince Louis II, avant les démarches de

demande d'autorisation auprès du Gouvernement Princier.

Après la création de ce premier groupe de travail, la séance inaugurale du Comité Monégasque des Traditions Locales se tint le 15 octobre 1922. Louis Canis y fit un rapport préliminaire sur le sens de la création de cette association : « Avant d'aborder la constitution de ce Comité, cherchons à en définir le sens ; la tradition, nous dit-on, étant le lien du présent et du passé, pouvons-nous, en ce qui nous concerne, nous glorifier d'avoir fait quelque chose pour renouer le passé avec le présent ? Et cependant ce passé qui est nôtre, devons-nous le renier ? Nous sentons tous, à l'heure actuelle, l'obligation impérieuse qui incombe à la génération nouvelle d'affirmer ces traditions d'une façon sensible à tous et d'en assurer la continuité en établissant un programme défini et propre à fixer le caractère de notre manière de vivre et de penser. Je dirais plus, cela nous est une nécessité ». Et Louis Canis de rappeler en filigrane le contexte politique d'alors en Principauté : la crise monégasque de 1911 avait ravivé le sentiment national des habitants. Le prince Albert I^{er} avait alors promulgué une Ordonnance Souveraine « portant organisation constitutionnelle de la Principauté ». Et Canis poursuivait en ces termes : « Au point de vue politique, nous savons trop, hélas, combien l'élément étranger tend à nous arracher les quelques prérogatives qui font que nous sommes encore Monégasques ; c'est d'abord l'immixtion dans l'organisation politique de notre pays par l'établissement de certains organes de contrôle ; c'est ensuite l'infériorité numérique de notre population qui conduit au resserrement progressif de notre vie nationale au point d'étouffer la libre manifestation de nos sentiments.

Nous devons donc réagir, mais de quelle manière ? Puisqu'il ne nous est pas permis de cultiver le patriotisme au sens intégral du mot, ceci étant l'apanage des citoyens à qui est confiée la défense du sol de la patrie, il nous sera au moins donné de réveiller notre nationalisme en mettant notre pensée et notre cœur au service de la défense de nos anciennes traditions ». Et de reprendre les éléments constitutifs du Comité tels que préconisés dans son précédent rapport du 14 juin 1922, en ajoutant qu'une « 4^e commission pourra être adjointe » aux trois autres, à savoir « la Commission d'Etude du dialecte monégasque ». Le nombre des membres du Comité fut fixé à 50 (en 1994, ce nombre sera porté à 60). Canis rappela aussi la valeur et la puissance du régionalisme, illustré dans le département voisin par la création d'institutions analogues au Comité. Le 13 décembre 1923, en Principauté, le Gouvernement Princier accepta les statuts présentés par les membres du Bureau provisoire du Comité des Traditions Locales.

Rares sont les documents qui nous éclairent sur les premières actions du Comité monégasque. Nous savons qu'en décembre 1923, à son instigation, une crèche de Noël fut installée au n°6 de la rue Basse, crèche ouverte au public moyennant un faible droit d'entrée. Le journal local *Le Petit Monégasque*, dans son numéro du 19 décembre 1923, se félicita de cette initiative propre à remettre en usage « une ancienne tradition », soulignant que cet événement justifiait pleinement « la constitution du Comité des Traditions Locales, si heureusement préconisé par notre ami M. Paul Cioco, Conseiller National et Communal ». Lors de la Sainte-Dévote de 1924, les membres du Comité et « plusieurs notabilités » participèrent à la procession

du 27 janvier (*Le petit Monégasque*, lundi 28 janvier 1924). Au même moment, le Comité demandait avec insistance le rétablissement des salves d'artillerie à l'occasion de certaines fêtes. Déjà des salves d'honneur saluaient l'arrivée et le départ du souverain et cela encore au début du règne du prince Rainier III. Quelques années après, en mai 1927, le Comité demanda au Gouvernement de fixer définitivement l'hymne national dont existaient alors plusieurs versions orchestrales.

La fondation à Monaco d'un Comité des Traditions Locales s'inscrivait dans un vaste mouvement informel d'union latine dans laquelle se retrouvaient des Monégasques, des Provençaux et des gens de Ligurie. Pour la Ligurie, les liens furent cependant distendus à la fin des années trente lorsque la politique de Mussolini fut jugée insupportable de ce côté-ci des Alpes. Ces liens ne reprirent que bien après la fin du second conflit mondial. Comme le note Christophe Poupault, « À la fin du XIX^e siècle, le sentiment



Ancien logo du C.N.T.M.



TRADIÇIUE

COMITÉ NATIONAL
DES TRADITIONS MONÉGASQUES *

Nouveau logo
du C.N.T.M.
depuis 2024.

d'une décadence des nations latines face au dynamisme des pays anglo-saxons et de l'Allemagne est largement partagé. Il favorise les réflexions sur la culture et l'identité des pays latins en remettant à l'honneur l'idée latine que promeuvent des hommes de lettres et que relaient certains diplomates ou hommes politiques qui inscrivent désormais leur action dans un cadre culturel nouveau : celui de la latinité qui doit encourager le rapprochement franco-italien » (Christophe Poupault, « La latinité au service du rapprochement franco-italien, fin du XIX^e siècle-1940 », *Cahiers de la Méditerranée* / Internet). Ainsi que le souligne encore Poupault, la première guerre mondiale semble avoir exalté ces sentiments d'appartenance à une même identité et pendant les années fascistes, l'alliance latine rallia toujours des partisans issus des deux côtés des Alpes, tant dans les milieux culturels que politiques. Ainsi, à Nice, fut créée une Académie Méditerranéenne prônant l'humanisme latin, Académie qui se réunit notamment à Monaco en 1935. Louis Notari et le niçois Jules Eynaudi prirent part à ses travaux à titre personnel en 1936. Cependant la détérioration des relations bilatérales à la fin des années trente vint démontrer les limites de la fraternité latine.

Mais bien avant cette fracture, une *Academia nissarda* avait été fondée en 1904 avec pour objectifs « de faire triompher le vieil esprit niçois par la défense des parlers et des traditions du

terroir, la conservation des richesses artistiques et la recherche historique, initiant ainsi au plan régional un modèle associatif riche de promesses ». A Menton un Comité des Traditions Mentonnaises avait également vu le jour en 1922, association créée par des commerçants, un professeur de dessin et un instituteur, tous mentonnais. Plus tard, au moment où les Monégasques œuvraient pour la création d'un Comité des Traditions Locales, l'association *A Compagna de Zeneixi* vit le jour à Gênes en 1923, institution qui avait pour but de promouvoir et préserver les traditions, l'histoire et les dialectes de Gênes et de la Ligurie (*A Compagna* est encore bien vivante aujourd'hui, par l'intermédiaire de son site Internet notamment). Pareillement, en 1922, des habitants de Savone s'étaient réunis pour fonder une académie ayant les mêmes objectifs qu'*A Compagna*, association formalisée le 14 mai 1924 sous la dénomination *A Campanassa*. En 1924, à Bordighera, le professeur Nino Lamboglia fonda l'*Istituto Internazionale di Studi Liguri* / *Institut International d'Etudes Ligures*, lequel s'employa à diffuser la culture et l'histoire de la Ligurie dans de très nombreux domaines. De même encore, en 1927 Vintimille vit la création d'une *Cumpagnia d'i Ventemigliusi* mettant l'accent sur les traditions locales et l'étude du dialecte intémélien. Cette *Cumpagnia*, toujours active aujourd'hui, a publié de nombreux ouvrages de linguistique. Parmi ses membres influents, citons Emilio Azaretti et

Filippo Rostan qui entretenent des relations suivies avec Louis Notari et quelques autres Monégasques. Plus tard, Azaretti participera activement aux travaux du Comité des Traditions Monégasques, notamment lors de ses six premiers colloques de dialectologie tenus à Monaco entre 1974 et 1983 (voir ci-après les publications du C.N.T.M.). Il fut membre de l'Académie des Langues Dialectales de Monaco dès sa création en 1982. Il prit part aux colloques de cette Académie tenus en 1986 et 1988 et y contribua jusqu'à sa mort survenue en février 1991. Enfin, toujours dans la même optique, sous la direction d'Emilio Azaretti et Filippo Rostan, la revue *A Barma Grande*, à laquelle collabora Louis Notari, parut de 1932 à 1939, puis reprit de 1961 à 1973 sous l'égide de l'*Institut d'Etudes Ligures*. Enfin, côté niçois, notons la publication, de 1931 à 1937, de la revue *Les Annales du Comté de Nice*, revue d'histoire, littérature, sciences, arts et dialectes. Par ailleurs, une nouvelle série de l'*Armanac Nissart* reprit de 1928 à 1942, sous la direction de Louis Cappatti (aux origines monégasques par sa mère) et Pierre Isnard. Tout en défendant l'originalité et le particularisme du comté de Nice, ce nouvel *Armanac*, loin de l'esprit félibréen qui avait présidé à la naissance de l'ancien *Armanac* au début des années 1900, se prit à regarder un peu plus vers la Ligurie.

Durant cette période de l'Entre-Deux-Guerres, deux Monégasques firent paraître des articles dans l'une ou l'autre des revues mentionnées ci-dessus : Marocco dans *A Barma Grande* en 1932, et Louis Notari dans cette même revue et dans *Armanac Nissart* de 1932 à 1938, d'autres articles de ce dernier auteur paraissant dans *Les Annales du Comté de Nice* en 1933



Cathédrale, saint Nicolas, patron du C.N.T.M., figure centrale du retable de Louis Bréa, 1500 (Photo Claude Passet).

et 1935 (Notari y publia notamment *Mediterraneo*, poème dédié à Mussolini non comme allégeance à sa politique mais comme ode à la latinité). Après la Seconde Guerre Mondiale, d'autres associations virent encore le jour. Dans le contexte de la construction européenne, dans un monde de plus en plus globalisé avec prédominance de la langue anglaise, la défense et la protection du patrimoine culturel et des langues locales minoritaires s'avéraient nécessaire. C'est ainsi que naquirent, à Varazze en 1950 l'association



Calendrier du centenaire.



Pin's du C.N.T.M. jusqu'en 2023.



Nouvel insigne de boutonnière du C.N.T.M. depuis 2024.

U Campanin Russu, et à Sanremo en 1957 *Famija Sanremasca*. Toutes ces institutions, les plus anciennes comme les plus récentes, se fédérèrent en 1973 en une *Consulta Ligure* toujours présente actuellement. La collaboration de Monégasques, tous membres du Comité des Traditions, reprit dans la revue *A Barma Grande*, mais à partir des années 1960 seulement : ainsi de Louis Notari, à titre posthume, en 1965 et 1972, de Robert Boisson en 1972 et 1974, du R.P. Louis Frolla en 1972 et 1974, du chanoine Georges Franzi et de Jules Soccà en 1974.

Si, à l'instar d'autres dialectes ligures, la langue monégasque avec ses particularismes est indéniablement un rameau issu d'un tronc principal constitué par la langue génoise - ce que Louis Notari ne contestait pas -, le Comité monégasque a cependant toujours eu des relations particulièrement privilégiées avec les Provençaux du Félibrige, les Niçois et les Intéméliens, les parlers intéméliens étant considérés comme un trait d'union entre le ligurien et l'occitanien. Pour l'instant, aucun document d'archives n'a fait état de liens entre le Comité et la Ligurie du Levant, notamment avec *A Compagna* de Gênes. Comment expliquer cela, sinon par la prééminence prise par la langue provençale depuis le milieu du XIX^e siècle avec Frédéric Mistral. Initiateur d'un mouvement régionaliste puissant qui atteignit jusqu'aux limites de la Ligurie, à savoir Menton et Roquebrune, Mistral fut le moteur de ce régionalisme. Bien des Monégasques considéraient en effet la langue provençale comme leur point de référence, et Louis Notari incarnait pour beaucoup la figure d'un félibre monégasque, le mot « félibre »



Les membres du Conseil d'Administration du C.N.T.M. en 1935, dont Louis Notari, 4^e personnage assis à partir de la gauche (Fonds Régional, Médiathèque Louis-Notari, Monaco).

renvoyant à la Provence. Mais Notari, face à l'hégémonie de la langue française, n'inscrivait pas son projet de sauvegarde de la langue monégasque dans le sillage des langues corse et provençale, comme il l'écrivait en 1940 : pour lui, le monégasque n'était pas un sous-dialecte provençal ou génois, mais un rameau poussé directement sur le tronc bas-latin.

En 1938, à l'occasion de la « Grande Fête du folklore » régional à Monaco, Louis Notari et Lucien Bellando de Castro donnèrent des conférences sur les traditions provençales, mentonnaises et monégasques. En 1944 encore,

Lucien de Castro cherchait les sources des traditions monégasques dans le monde provençal. Lors des six colloques organisés par le C.N.T.M. entre 1974 et 1983, la référence constante à la Provence est un fait incontestable, cela au détriment de la langue génoise (trois communications seulement concernent cette langue).

Signalons que lors de la *San Estello* tenue à Monaco en 1977, le chanoine Georges Franzi fut agrégé au corps des Félibres provençaux et Paulette Chérici-Porello le fut aussi quelques années plus tard.



Drapeau du Comité National des Traditions Monégasques.

Création du C.N.T.M. en 1922, 1923 ou 1924 ?

Les premiers statuts de 1923 et les statuts ultérieurs jusqu'en 1994 mentionnent 1923 comme année de création du Comité des Traditions Monégasques. Puis dans l'article 1 des statuts de 1994, la date retenue est le 4 janvier 1924, correspondant sans doute à celle de l'approbation des statuts par le Gouvernement Princier et désormais unique date de référence jusqu'à nos jours.

Logo du Comité

Dès sa création, le Comité choisit un logo représentant la porte achevée le 10 janvier 1533 sous Honoré 1^{er} et Etienne

le Gubernant, porte ayant marqué la fin des travaux de fortifications entrepris par Augustin Grimaldi, seigneur viager de Monaco, (1523-1532) pour protéger l'accès au Rocher. Cette porte à double pont-levis sur fossé sec était l'avant-dernière des sept portes fortifiées qui, au XVII^e siècle encore, donnaient accès à l'agglomération depuis le port.

Utilisé jusqu'en décembre 2023, ce logo a été depuis lors épuré et modernisé. L'ancien logo figure toujours sur la façade Nord du Musée du Vieux-Monaco.

La vie du C.N.T.M. depuis 1924 à travers l'évolution de ses statuts

Le contenu de ses statuts, à partir de 1924, montre l'évolution du Comité durant les cent ans de son existence. _

L'Assemblée Générale des membres du Comité des Traditions, tenue le 6 décembre 1932 sous l'égide du président Louis Néri, approuva les nouveaux statuts de l'association, lesquels furent agréés par le Gouvernement Princier. Ces statuts furent publiés chez l'imprimeur A. Chêne à Monaco en 1934 sous la forme d'une petite plaquette de douze pages (format 12x16 cm) dont la couverture portait le titre « Statuts. Comité des Traditions Monégasques » avec, en exergue, le logo *Cumitau d'è Tradiçione Munegasche*. L'exemplaire que nous avons eu entre les mains comporte deux listes manuscrites à l'encre noire : une liste des membres d'honneur (parmi lesquels Marcel Firpo et Louis Aureglia) et une liste des membres du bureau de 1936, bureau qui fut renouvelé en décembre 1938 pour trois années encore : Alexandre Noghès, président ; Lucien de Castro et Louis Notari, vice-présidents (Notari remplaçant le président Louis Néri décédé) ; Mario Scotto, secrétaire-général ; Louis Barral, secrétaire ; Lazare Sauvaigo, archiviste ; Louis Scotto, trésorier ; G. Blanchy, J. Boisson, Louis Canis et Marius Curti, conseillers. La page 5 de la plaquette commence par ces mots : « Comité des Traditions Monégasques fondé en 1923. Président-Fondateur : Adolphe Blanchy ».

Voyons dans les grandes lignes le contenu des statuts de 1934. Article 1 : « Le Comité des Traditions Monégasques fondé en 1923 a pour but de maintenir intactes les traditions en usage, de faire revivre celles qui sont tombées dans l'oubli, de veiller à la conservation et à la restauration des sites et des monuments, de recueillir des souvenirs historiques, artistiques, anecdotiques et autres se rattachant au Pays. Enfin, par l'action de ses

membres, de faire observer au sein des familles monégasques les principes de cordialité et d'hospitalité qui ont toujours été en honneur à Monaco ». L'article 3 précise que « pour devenir membre actif du C.T.M. il faut être de nationalité monégasque » (condition non requise pour les membres d'honneur et les membres honoraires selon l'article 5), « avoir au moins 21 ans, être de sexe masculin, payer une cotisation annuelle ». Le nombre des membres actifs est alors fixé à cinquante, « nombre qui ne devra jamais être dépassé ». Ce même article 3 affirme les prérogatives des membres actifs, leurs droits et les motifs de leur démission éventuelle. L'article 4 ajoute au règlement précédent une quatrième commission dénommée « Commission du Patois Monégasque » et stipule que « le Bureau est tenu, une fois l'an à la Saint-Nicolas autant que possible, de réunir les membres actifs du C.T.M. dans une assemblée générale ». L'article 6 oblige tous les membres, qu'ils soient d'honneur, actifs ou honoraires, au port de l'insigne lors des réunions et cérémonies. Le siège social de l'association est situé « rue des écoles » (actuelle rue du Chanoine Franzini) « à l'ancien couvent des Visitandines [sic] ». L'article 8 entrevoit « la création de groupement artistique ou autre » dont la direction serait indépendante du C.T.M., sans obligation de sexe ou de nationalité pour les membres du groupement, la préférence étant toutefois donnée aux Monégasques. On peut sans doute y voir les prémises de la création en 1995 du groupement choral *U Cantin d'a Roca*.

La Loi n° 492 du 3 janvier 1949 vint réglementer les associations, leur accordant la personnalité civile. Aussi le C.T.M. fut-il obligé de rédiger de

nouveaux statuts pour se conformer à la loi, statuts présentés le 20 juin 1949 et approuvés par Arrêté Ministériel du 27 septembre de la même année. La Loi n° 492 obligeait les associations précédemment créées et autorisées en Principauté à formuler une nouvelle demande d'autorisation avec dépôt d'une copie de leurs nouveaux statuts. Les modifications apportées aux anciens statuts du C.T.M. portèrent sur les points suivants : la durée de l'association, l'obligation pour les membres du Conseil d'Administration choisis par l'Assemblée Générale d'être majeurs, de jouir de leurs droits civils et de résider en Principauté. En cas de dissolution du C.T.M., la dévolution des biens de l'association devait être précisée. L'Assemblée Générale constituait le pouvoir suprême de l'association. Enfin, toute modification des statuts ou de la composition du Conseil d'Administration devait être signalée dans les trois mois au Gouvernement Princier.

Plusieurs années après, le 6 décembre 1962, l'Assemblée Générale du Comité des Traditions Monégasques approuva de nouveaux statuts : le Comité prit la dénomination de « Comité National des Traditions Monégasques » pour une durée de 99 années (article 1). Le siège social fut fixé à Monaco-Ville dans l'ancienne maison Néri, place des Carmes (article 3). Aux commissions précédentes vint s'ajouter la « Commission du Musée du Folklore ». Il était stipulé aussi à l'article 8 « la création éventuelle d'une Commission de dames monégasques pour aider, elles ne seront pas membres du C.N.T.M. », mais il fallut attendre quelques années encore pour que les femmes fassent leur entrée comme membres à part entière du Comité, telles Roxane Noat-Notari et Paulette

Chérici-Porello (cette dernière sera successivement secrétaire générale, vice-présidente et enfin présidente du C.N.T.M. de 2000 à 2006).

Le 6 décembre 1973 l'Assemblée Générale du Comité fixa l'adresse du siège social rue Emile de Loth, alors qu'était entrepris l'aménagement du Musée du Vieux-Monaco (article 4 des statuts de 1949 modifiés). Le Bureau passa à 14 membres (article 5 des statuts).

Une nouvelle modification des statuts de l'association monégasque intervint en 1974. Selon l'article 4, « le siège est transféré provisoirement rue des Ecoles, ancien couvent des Visitandines » alors que l'immeuble rue des Carmes était en cours d'aménagement pour la création du Musée du Vieux-Monaco.

Deux dernières modifications des statuts furent effectuées pour les mettre en conformité avec la loi n°1355 du 23 décembre 2008 (modifiée le 14 septembre 2023), loi qui donnait de nouvelles obligations aux associations. Mais cela n'entraîna pas pour le C.N.T.M. un changement profond dans sa vie associative.

Ainsi, l'analyse des règlements et statuts ayant régi les cent années d'activité du Comité des Traditions Monégasques met en évidence son évolution au sein d'une principauté devenue au fil des ans multiculturelle et multilingue. En insistant sur le fait que, malgré les changements intervenus dans la société monégasque, le C.N.T.M. a largement contribué à préserver le patrimoine culturel, historique, matériel et linguistique de Monaco.

Le C.N.T.M. et la langue monégasque

Dès ses origines, le Comité des Traditions prévoyait la création d'une commission pour le dialecte monégasque. Cette commission semble avoir fonctionné de manière informelle puisqu'il en était question lorsque Notari s'apprêtait à écrire sa *Legenda de Santa Devota* en 1927. En tout cas la langue locale semble avoir été au centre des préoccupations du Comité avec la création d'une grammaire et de dictionnaires monégasques. Mais comme on le verra plus loin, il faudra attendre plusieurs décennies avant la parution d'une grammaire et d'un dictionnaire monégasque-français rédigés par le R.P. Louis Frolla et d'un dictionnaire français-monégasque par Louis Barral et Suzanne Simone.

Formellement, c'est en 1934 que le Comité intégra la défense du parler local en créant une « Commission du patois monégasque », mais cette commission ne comportait aucun linguiste de formation universitaire. La première étude universitaire sur le monégasque fut la thèse du linguiste français, le professeur Raymond Arveiller, *Le Parler de Monaco* parue en 1967.

Dans les années 1970, le chanoine Franzï avait traduit en monégasque le Propre des messes traditionnelles monégasques auxquelles le Comité participe, notamment : Sainte-Dévôte, Saint-Roman, Saint-Nicolas.

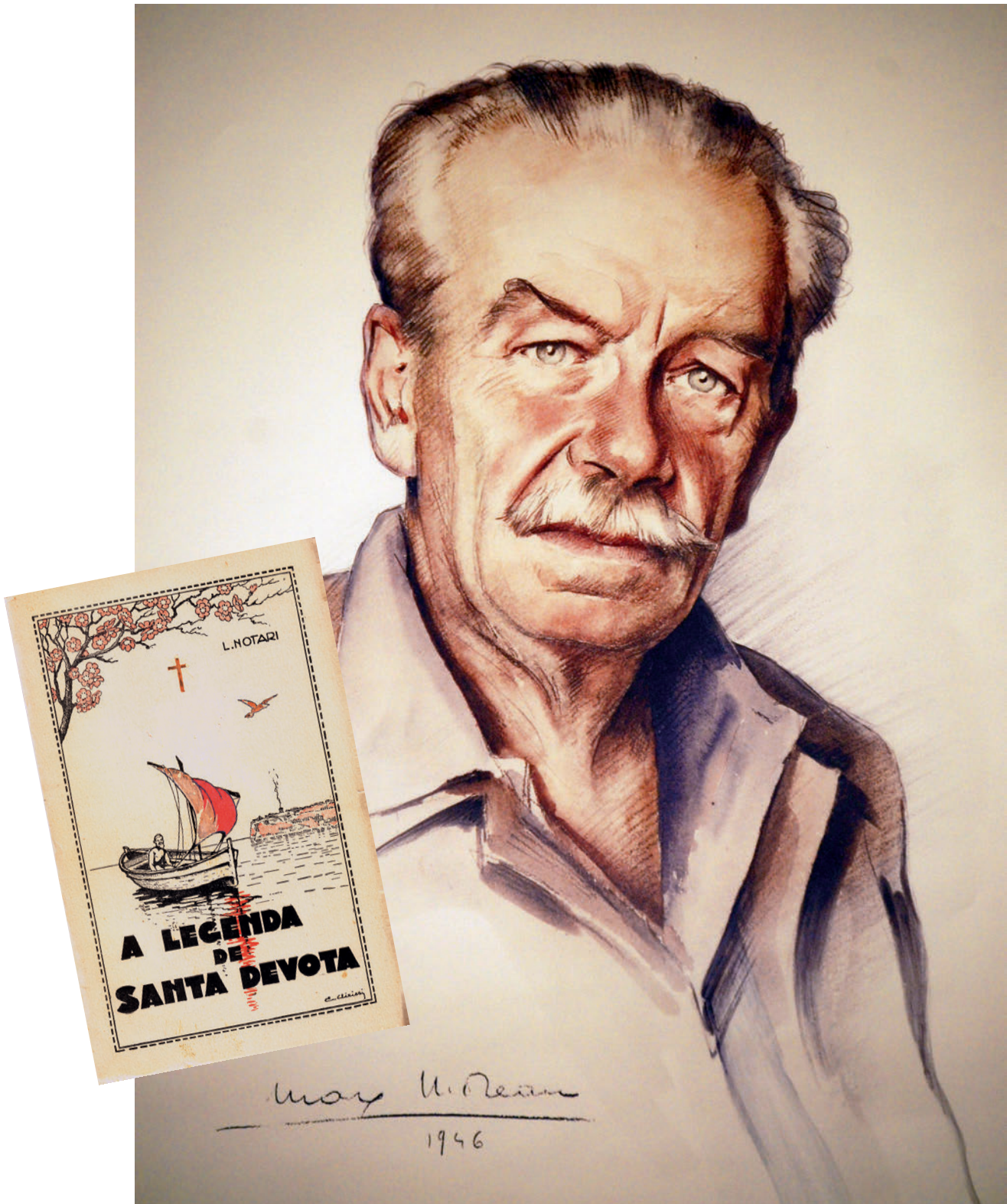
Avec l'appui du Comité, parut en 1971 le *Vocabulaire Monégasque de la Marine et de la Mer* de Jules Soccà, pilote du port de Monaco.

Par ailleurs et avec la même intention de faire revivre la langue et le passé de Monaco, le Comité des Traditions s'est attaché, depuis les années 1970, à

faire figurer, sur les plaques des noms de rues du Rocher, leurs dénominations en monégasque aux cotés de leurs dénominations en français : citons notamment la rue Comte Félix Gastaldi (ancienne rue du Milieu) qui a retrouvé son nom médiéval de *Carrùgiu d'u Mezu*, la rue Basse redevenant *Carrùgiu Sutran*, etc. Plus récemment la rue des Ecoles a été rebaptisée rue Georges Franzï, reconnaissant ainsi le travail effectué par ce chantre de la renaissance du parler local. En 1976 en effet, le chanoine Franzï, membre du Comité, proposa que soit mis au programme scolaire l'enseignement de la langue monégasque. Il trouva appui auprès de René Novella, alors directeur de l'Éducation Nationale, qui présenta un projet en ce sens au prince Rainier III. Le souverain donna immédiatement son accord. Les cours, dispensés en un premier temps aux seules classes du primaire de l'enseignement public, furent étendus progressivement au secondaire. Depuis l'année scolaire 2022-2023 les cours sont donnés jusqu'en classe de Troisième.

Point d'orgue du renouveau de la langue du pays, le Comité organisa, les 16 et 17 novembre 1974, le premier colloque de dialectologie monégasque pour commémorer le 50^e anniversaire de sa création. Ce premier colloque fut suivi d'un 2^e colloque tenu en 1975. En 1978, un troisième colloque réunit des linguistes de Monaco, de Provence et de Ligurie.

Dans le même esprit encore, le chanoine Georges Franzï publia en 1979 le premier *Calendari munegascu* (Imprimerie Testa, 16 pages), calendrier qui parut ensuite presque sans interruption jusqu'en 2024. L'édition annuelle de ce calendrier, édité au moment de la célébration du *Pan de*



Portrait de Louis Notari (1879-1961), dessin de Marc Moreau (1946) (Coll. privée famille Notari) et couverture de l'ouvrage de Louis Notari *A legenda de Santa Devota* (1927), première œuvre littéraire en langue monégasque.

Natale en fin d'année, est attendue avec empressement par la communauté monégasque. Chaque *Calendari* propose des poésies ou des textes littéraires rédigés en monégasque avec traduction française. Le *Calendari* 2022 fut consacré au prince Albert I^{er}, celui de 2023 au prince Rainier III. Le *Calendari* 2024 est dédié au centenaire du Comité des Traditions.

Le 7 novembre 1980, lors d'une soirée poétique et musicale, un hommage particulier fut rendu à Louis Notari, célèbre promoteur du renouveau du parler local. Lors du 5^e colloque de dialectologie monégasque tenu ce même mois de novembre, s'était manifesté le désir, au sein des membres du Comité, d'élargir le cercle de leurs collaborateurs à des linguistes universitaires venant

d'un plus grand nombre de pays, et de « professionnaliser » l'étude des langues dialectales avec la création d'une entité plus spécialisée dans ce domaine que ne l'était leur institution. C'est ainsi qu'en 1981, Maître Robert Boisson, président du C.N.T.M., et des membres de l'association rédigèrent des statuts créant une Académie des Langues Dialectales indépendante du Comité. La séance inaugurale de cette Académie fut ouverte le 15 mai 1982 par le prince Rainier III qui prononça un discours remarqué sur la nécessité de conserver et d'illustrer non seulement la langue monégasque, mais aussi les autres langues minoritaires, soulignant leur valeur patrimoniale. En 1982 encore, une Ordonnance Souveraine institua la création d'une Commission pour la langue monégasque, commission



Mairie de Monaco, remise d'un premier prix du concours de langue monégasque par S.A.S. le prince Rainier III, juin 2004 (DR-Archives du Palais Princier).



Mairie de Monaco, remise d'un premier prix par S.A.S. le prince Albert II, 20 juin 2024 (Ed Wright Images / Mairie de Monaco).

rassemblant des membres du Comité, des professeurs de langue monégasque et des linguistes.

Pour mettre en exergue l'apprentissage du dialecte local, le premier concours de langue monégasque pour les scolaires fut organisé en 1981. Depuis lors eut lieu chaque année en juin, autour de la Saint-Jean, la remise des prix aux élèves de la Principauté les plus méritants, en présence du prince Rainier III, de membres de la famille souveraine et de personnalités de Monaco, le souverain remettant lui-même les premiers prix. Cette tradition s'est perpétuée depuis l'avènement de S.A.S. le prince Albert II.

L'année 1983 fut celle du 6^e colloque de linguistique, tenu conjointement par le Comité National des Traditions Monégasques et la nouvelle Académie des Langues Dialectales.

Autre point fort de la renaissance du parler local, le C.N.T.M. organisa en 1992 la tenue de cours de langue monégasque pour adultes, cours aujourd'hui dispensés durant l'année scolaire par des professeurs détachés par la Direction de l'Éducation Nationale. Cet enseignement, qui a lieu dans les locaux mis gracieusement à la disposition du Comité par l'Académie des Langues Dialectales, rencontre un grand succès tant auprès des Monégasques que des résidents étrangers.

Toujours soucieux de promouvoir les œuvres essentielles dans le domaine de la langue locale, en 1998 le Comité réédita en fac-similé la *Grammaire monégasque* du R.P. Louis Frolla, datée de 1960. De même, en 2004, furent republiés, par les soins de l'association pour son 80^e anniversaire, le *Dictionnaire monégasque-français* du R.P. Louis Frolla daté de 1963, et le *Dictionnaire français-monégasque* de Louis Barral et Suzanne Simone, de 1983.

A partir du 20 novembre 2011 une chronique monégasque, intitulée *Ûntra nui*, fut tenue, dans le journal local *Monaco-Matin*, par Michel Coppo et Dominique Salvo-Cellario, tous deux membres du C.N.T.M. Cette chronique rédigée en français et en monégasque, centrée sur l'histoire, le patrimoine culturel et les traditions

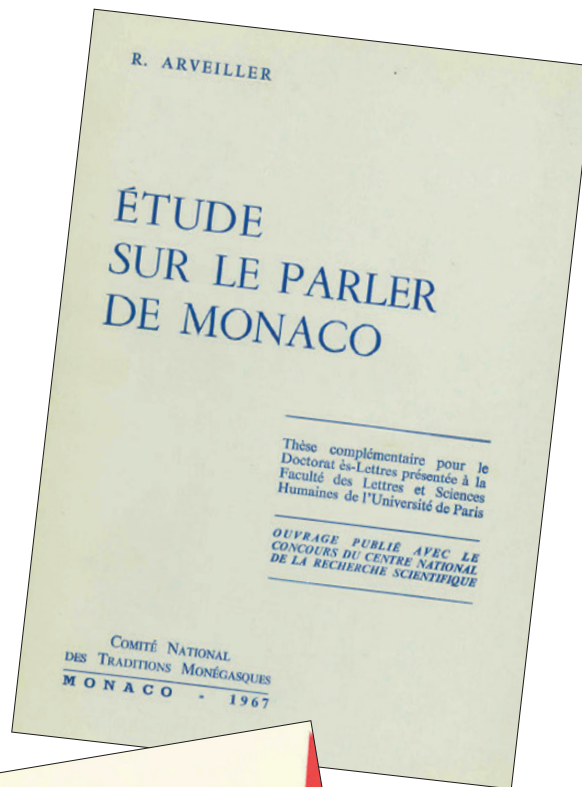
de la Principauté, est provisoirement suspendue suite au décès du regretté Michel Coppo en août 2022.

En 2014, à l'occasion de son 90^e anniversaire, le Comité des Traditions réédita l'œuvre de Louis Notari *A legenda de Santa Devota* en y apportant quelques modifications orthographiques et stylistiques. Le 15 octobre de la même année, une soirée, organisée autour des compositeurs de musique monégasques et des auteurs en langue monégasque, réunit de nombreux participants attachés à la culture locale.

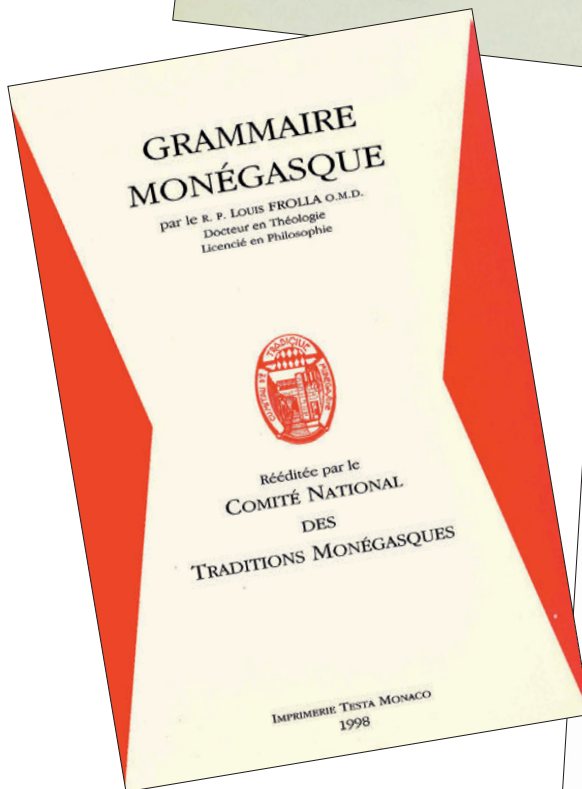
Avec l'appui encore du C.N.T.M., Paul Antonini publia en 2017 un petit livret de 46 pages intitulé *Choix de mots, de proverbes et d'expressions dans le langage monégasque*.



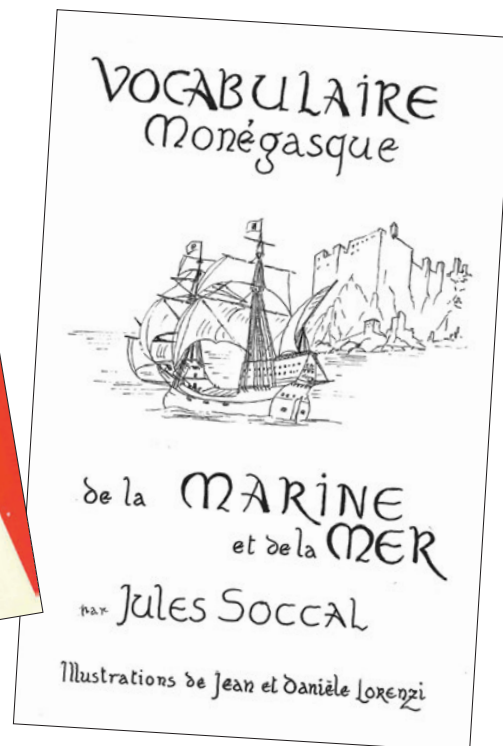
Place Sainte-Dévote, plaque apposée le 29 mai 1977 à l'occasion du 50^e anniversaire de la publication d'*A legenda de Santa Devota* de Louis Notari (Photo Claude Passet).



En 1967, le Comité National des Traditions Monégasques publie la première étude scientifique sur la langue monégasque, Raymond Arveiller, *Etude sur le parler de Monaco*.



En 1998, le C.N.T.M. réédite la *Grammaire monégasque* du R.P. Louis Frolla.



En 1971, le C.N.T.M. fait paraître le *Vocabulaire de la Marine et de la Mer* de Jules Soccal.

**7 novembre 1980,
soirée culturelle monégasque,
hommage à Louis Notari**

Durant cette soirée, des poèmes en langue monégasque (dont certains inédits) ont été lus devant un public attentif, notamment de nombreuses poésies de Louis Notari (1879-1961) : *Sünetu munegascu* (Sonnet monégasque, mars 1939), *Áutru sünetu munegascu* (Autre sonnet monégasque, octobre 1955), *Ra marina* (La mer, janvier 1941), *Cançon de màgiu* (Chanson de mai) avec musique d'Henri Carol (1910-1984), *Per vira u màgiu* (musique d'Henri Carol), *Suta u màgiu sciuriu* (Sous le

mai fleuri, musique d'Henri Carol), *U fifre e u russignolu* (Le flageolet et le rossignol, d'après une fable de J. Gozzi, novembre 1941), *Terça rima* (Troisième Rime, d'après Isaïe et saint Jean, février 1940), *Barcarola munegasca* (Barcarole monégasque) avec musique d'Henri-Aimé Crovetto (1896-1972), *U violùn de Luisé* (Le violon de Louiset, septembre 1931) avec musique de Joseph Bergonzi (1870-1935), *U festin de San Ruman* (Le festin de Saint-Roman, septembre 1936, musique d'Henri-Aimé Crovetto), *U campanin de San Niculau* (Le clocher de Saint-Nicolas, musique de Joseph Bergonzi). Furent lus aussi des textes de Robert Boisson (1906-1987), *È màire gran* (Les grands-mères). Ce même soir



Pochette du disque vinyl gravé pour la soirée culturelle monégasque du 7 novembre 1980, soirée en hommage à Louis Notari.

fut donnée la pastorale *A legenda de l'aurivé* (La légende de l'olivier), musique de Marc-César Scotto (1888-1960). Le public put encore apprécier les poèmes de Louis Canis (1891-1973), *U gatu d'è múneghe* (Le chat des nonnes, 1952) ; Paulette Cherici-Porello (1924-2018), *Gatu ... gatín* (*Chat ... petit chat*, septembre 1973) ; Marc Curti (1881-1967), *Beli tempi d'è campagne* (La belle époque des campagnes) ; Georges Franzi (1914-1997), *A babarota* (Le cafard) ; R.P. Louis Frolla (1904-1978), *A primavera* (Le printemps) ; Lazare Sauvaigo (1894-1976), *Preghera a Santa Devota* (Prière à sainte Dévote) ; Jules Soccac (1907-1976), *A ræsa d'í venti d'u mataló d'áiga duça* (La rose des vents du marin d'eau douce). Deux causeries furent enfin données, l'une par le professeur André Compan (1922-2010), *Louis Notari, linguiste et littérateur*, l'autre par René Novella (1922-2018), *Louis Notari et l'identité culturelle de Monaco*.

monégasques Honoré Langlé (1741-1807), Louis Abbiate (1866-1933), Joseph Bergonzi (1870-1935), Marc-César Scotto (1888-1960), Léo Ferré (1916-1993). Les pièces de musique alternèrent avec la récitation de poésies en langue monégasque, poésies de Paulette Cherici-Porello (1924-2018), *U curcussun* ; Louis Barral (1910-1999), *L'unicu* ; Robert Boisson (1906-1987), *È maire-gran* ; Louis Frolla (1904-1978), *Inu â me patria* ; Joseph Bergonzi, *Pastre che si* ; Jules Soccac (1907-1976), *A ræsa d'í venti d'u mataló d'áiga duça* ; Louis Canis (1891-1973), *Se cunuscëssi a me ninun* ; Marc Curti (1881-1967), *Beli tempi d'è campagne* ; Marc Curti encore et Henri-Aimé Crovetto (1896-1972), *Piam'ú frescu* ; Louis Principale (1915-1998), *U Crovu e u Vurpun* ; Louis Notari, *U campanin de San Niculau et Üntra nui* ; René Stefanelli (1931-2008), *U gatu e l'umbrela* ; Georges Franzi (1914-1997), *A Messa d'u Bracunié*.

**15 octobre 2014,
Soirée monégasque pour
le 90^e anniversaire du C.N.T.M.**

Le 15 octobre 2014 le Comité National des Traditions organisa une soirée culturelle monégasque pour célébrer son 90^e anniversaire, soirée dont le support musical fut assuré par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, la chorale de l'Académie de Musique Rainier III, la Maîtrise de la cathédrale et les Petits Chanteurs de Monaco sous la direction de Pierre Debat, le *Cantin d'A Roca*, La Palladienne. Une plaquette-programme et un DVD furent édités pour conserver le souvenir de cette soirée. Un hommage musical fut ainsi rendu aux compositeurs



Couverture du DVD-souvenir édité en 2014 pour le 90^e anniversaire du C.N.T.M.

1974, 50^e anniversaire du C.N.T.M. et Musée du Vieux-Monaco

Dès sa création, le Comité des Traditions porta son attention sur la préservation des sites et des monuments de la Principauté, créant à cet effet une « Commission sites et monuments », laquelle évolua en 1962 en une nouvelle commission dite « du Musée du Folklore ». Ces commissions eurent pour tâche de constituer un fonds patrimonial (meubles et objets anciens du quotidien, peintures, gravures, maquettes, barbotines, céramiques, souvenirs religieux, numismatique), fonds préfigurant l'ouverture d'un futur musée. C'est ainsi qu'une Maison des Traditions fut inaugurée en 1963, rue Emile de Loth, dans l'ancienne maison Néri. Puis en novembre 1974 le Musée du Vieux-Monaco, *Museu d'u veyu Múnegu*, ouvrit ses portes au public : le *Journal de Monaco* et *Nice-Matin* du 19 novembre relatèrent l'inauguration du musée.

Mais avant cette inauguration, au début du mois de janvier de la même année 1974, un solennel hommage avait été rendu à la mémoire des présidents du C.N.T.M. décédés, tandis qu'une émission spéciale de timbres-poste représentant les traditions monégasques commémorait le cinquantenaire du Comité. Les 16 et 17 novembre se tint le premier colloque de langues dialectales auquel participèrent d'éminents spécialistes des langues dialectales, dont certains étaient venus de Provence et de Ligurie.

Le lendemain 18 novembre à 10 heures, à la cathédrale, eut lieu le baptême du nouveau drapeau du Comité dont le parrain était S.A.S. le Prince Héritaire Albert et la marraine S.A.S. la princesse Stéphanie.

Ce même jour, à 10 heures 30, le prince

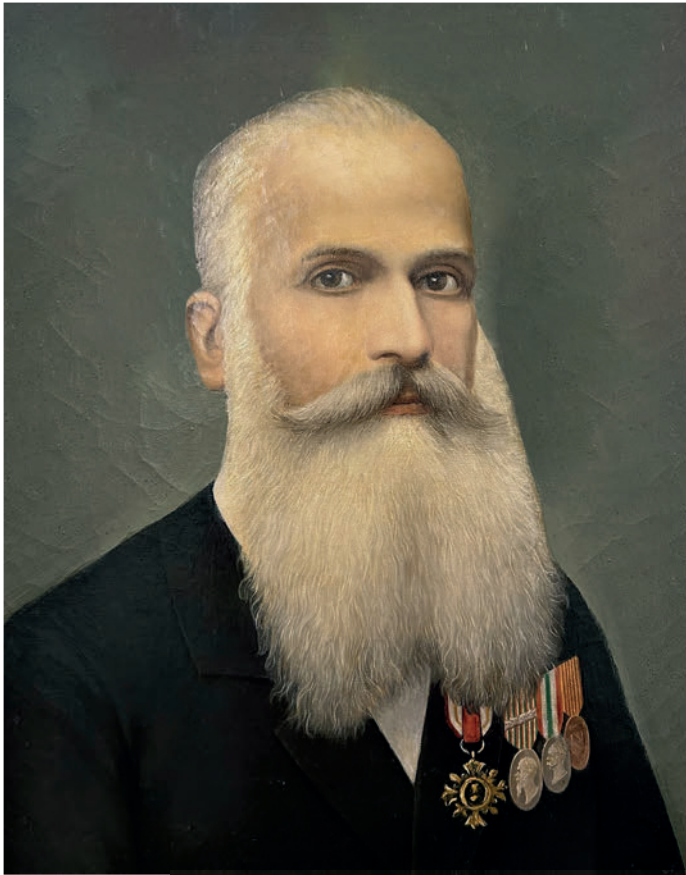
Rainier, accompagné de la princesse Grace et de J. Bertrand, premier responsable du Musée, inaugura, place des Carmes, le Musée du Vieux-Monaco dont il avait lui-même choisi le nom. Le musée présentait alors une partie importante du fonds patrimonial du Comité : une belle collection de poteries de fabrication locale, des tableaux, gravures, estampes et lithographies représentant des vues du Monaco d'antan, une importante collection de numismatique monégasque, divers documents d'archives. Complétant cette présentation d'objets typiques de l'histoire de Monaco, le Musée offrait aussi à l'attention de ses visiteurs une salle religieuse et une salle d'armes, ainsi que la reconstitution d'un intérieur monégasque du XIX^e siècle avec mannequins revêtus de costumes et uniformes de miliciens, officiers et carabiniers du XIX^e siècle et du début du XX^e.



Henri IV enfant par Bosio.



Série philatélique émise en 1974 pour le 50^e anniversaire du C.N.T.M.



Portrait du céramiste
Ernesto Sprega (1829-1911).





Collection de céramiques sorties de l'atelier des anciennes poteries de Montecarlo, 1871-1889 et 1906-1918.





Vingt ans après cette importante année 1974, le Comité sanctuarisa le fonctionnement du musée en lui donnant des directives précises, à savoir « rechercher, recueillir, acquérir, conserver tous objets mobiliers, instruments, œuvres picturales, écrits, figurines, appareils ou matériels audiovisuels qui seraient représentatifs ou évocateurs du patrimoine monégasque historique, intellectuel, artistique, culturel, pittoresque ou anecdotique » et « exposer certains de ces éléments à la vue du public au siège social, dans les locaux agencés à cette fin » (article 2 des statuts de 1994). Un poste de conservateur du musée (choisi parmi les membres du Conseil d'Administration du Comité ou parmi ses membres actifs) fut créé, conservateur placé sous l'autorité d'une nouvelle commission, dite « Commission du Musée du Vieux-Monaco ». A lire l'article 31 de ces mêmes statuts de 1994, on voit que le patrimoine du Comité comprenait « un fonds culturel, des biens mobiliers, un stock d'ouvrages et une bibliothèque ».

Mais les choses évoluent avec le temps. Dans les années 2010, le Musée du Vieux-Monaco, qui ne répondait plus aux normes de sécurité voulues pour les établissements accueillant du public, dut alors fermer ses portes et prendre les dispositions nécessaires pour rénover et agrandir ses locaux et les mettre en conformité : sécurité incendie, climatisation, ascenseur, commodités pour le public, etc. Pour que le musée réponde aux exigences de la muséographie actuelle, des écrans interactifs seront mis à la disposition du public, des expositions temporaires thématiques viendront compléter l'exposition permanente des collections



et une salle de projection présentera de petits films retraçant l'histoire et les traditions de la Principauté. Une boutique installée au rez-de-chaussée proposera aux visiteurs les publications du Comité et divers documents concernant Monaco.

Traditions religieuses et civiles

Dans ses statuts de 1923, à l'article 3, le Comité des Traditions prévoyait un poste d'organisateur des fêtes venant à l'appui des services communaux de Monaco. Si ce poste a aujourd'hui disparu, depuis lors, l'association monégasque n'a cessé d'œuvrer pour le maintien des traditions religieuses et civiles qui rythment la vie de la principauté tout au long de l'année.



147 MONTE-CARLO. — *Sainte-Dévote*. — *Church of Sainte-Devote*. — LL

SELECTA

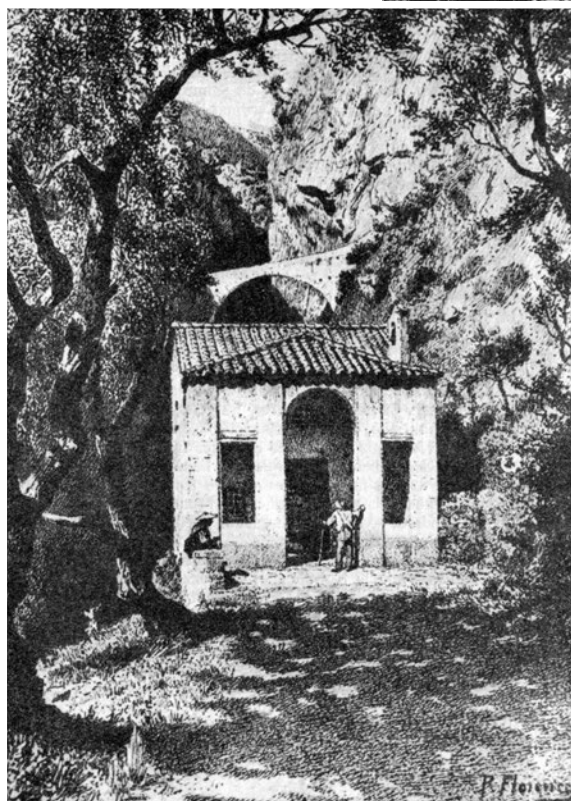
L'église Sainte-Dévote vers 1900 (Coll. Bascoul).

La Sainte-Dévote (26 et 27 janvier)

Les manifestations organisées pour la fête de sainte Dévote, patronne de Monaco, de la Famille Souveraine, de la mer et de la Corse, se déroulent chaque année sur deux journées, les 26 et 27 janvier.

La vie de la jeune Dévote est connue, dans la tradition hagiographique médiévale, par un manuscrit en latin daté de la fin du XI^e siècle seulement, aucune tradition écrite n'étant antérieure à cette date. Selon cette légende, Dévote aurait vécu en Corse où elle aurait été martyrisée en l'an 304 sous le règne de l'empereur Dioclétien.

Des fidèles auraient recueilli son corps pour le ramener par voie maritime vers le continent en passant par un îlot de l'archipel toscan dénommé Africa. Guidée par une colombe, l'embarcation aurait miraculeusement échappé à une tempête et serait parvenue sans encombre au port de Monaco. Arrivée en ce lieu, la sainte aurait été ensevelie dans une église alors dédiée à saint Georges. En réalité, au-delà de cette relation légendaire des événements, et depuis les études sérieuses faites par le prélat corse Mgr. Lanzoni en 1931, Dévote serait, aux yeux des historiens, le doublet hagiographique de *santa Julia Deo devota* martyrisée en Afrique du Nord en l'an 250, sous l'empereur



L'église Sainte-Dévote vers 1870.

L'église Sainte-Dévote vers 1870
par l'artiste monégasque Philibert
Florence (1839-1918).



Eglise Sainte-Dévote, tableau anonyme du XVIII^e siècle représentant Dévote. A noter en bas à gauche les armoiries des Grimaldi.

Dèce. Les reliques de Julia auraient été, en un premier temps, transférées en Corse à la fin du Ve siècle, puis transportées au IX^e siècle dans la péninsule italienne, au sein du monde des moines bénédictins. On comprend ainsi pourquoi l'église Sainte-Dévote actuelle fut, à l'époque médiévale, une possession de l'abbaye bénédictine Saint-Pons de Nice. Quoi qu'il en soit, l'important pour le croyant est le message religieux porté par la jeune martyre Dévote.

Pour les célébrations qui se déroulent à Monaco en l'honneur de la sainte patronne du lieu, une messe en monégasque est dite le 26 janvier au matin en l'église Sainte-Dévote, avec le concours de la chorale *U Cantin d'a Roca*. Des membres du C.N.T.M. et son Conseil d'Administration assistent à cet office matinal. Au soir de ce

même jour, la châsse des reliques de la sainte arrive au port dans une barque, châsse portée, en procession, par un membre du clergé vers l'église Sainte-Dévote. La bénédiction du Très Saint-Sacrement a lieu ensuite devant la même assistance, en présence cette fois du prince, de la famille souveraine et des autorités monégasques. Après la messe, sur le quai du port, le souverain procède à l'embrasement de la barque.

Bien des décennies auparavant, au XVII^e siècle, le curé de l'ancienne paroisse Saint-Nicolas du Rocher, don Dominique Pacchiero, rapporte que l'on célébrait la Sainte-Dévote par une messe et une procession, suivies, le soir venu, par des feux de joie. A la fin des années 1860, les feux de joie furent remplacés par l'embrasement d'une barque, embrasement devenu emblématique de la fête depuis cette époque. La barque et sa mise à feu ont pour origine les écrits de Vénasque-Ferriol, historiographe du prince Honoré II (1604-1662), Vénasque qui voulait à tout prix justifier la « haute antiquité » de la maison Grimaldi sur le Rocher. Selon ses dires, dénués de toute réalité historique du fait de son objectif, un voleur aurait, en l'an 1075, dérobé les reliques de sainte Dévote dans la chapelle éponyme. Rattrapé par les Monégasques, l'homme aurait été puni et sa barque brûlée sur le rivage. Les faits se seraient déroulés lorsque Monaco était sous l'égide d'un certain seigneur Hughes Grimaldi ! Rappelons à nos lecteurs que Monaco ne fut fondé qu'en 1215 et que les Grimaldi n'y exercèrent véritablement la seigneurie qu'au début du XV^e siècle.

De nos jours, les festivités de la Sainte-Dévote débutent le 27 janvier par une messe solennelle célébrée en la cathédrale par l'archevêque de



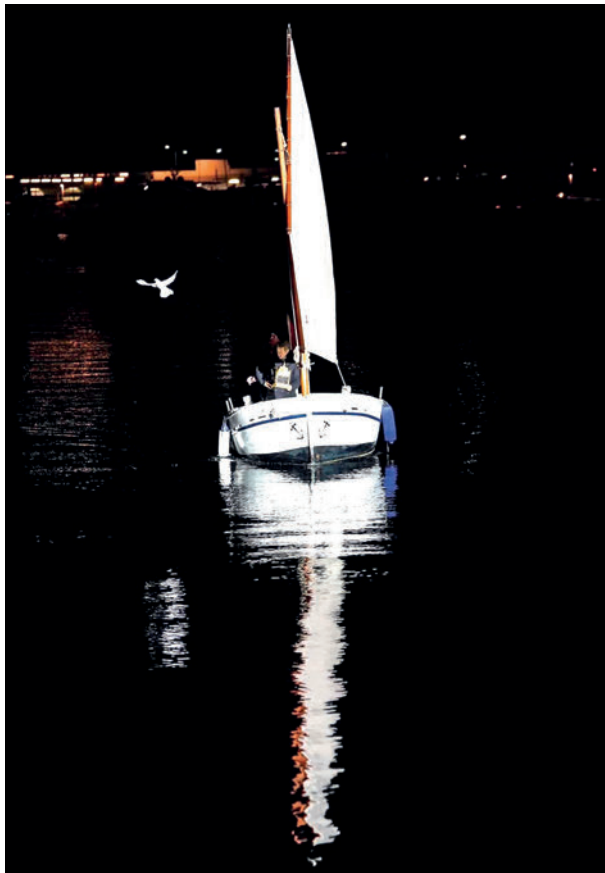
Chapelle de La Miséricorde, statue en marbre représentant sainte Dévote, la main posée sur l'écu des Grimaldi en signe de protection, oeuvre de Martin Solaro, milieu du XVII^e siècle.



Place Sainte-Dévote, statue représentant Dévote dans sa barque, oeuvre de Cyril de La Patellière, 1997 (Photo Claude Passet).



Cathédrale, reliquaire de saint Jérôme réutilisé, après la Révolution, comme reliquaire de sainte Dévote. Travail génois des XVII^e-XVIII^e siècles (Photo Claude Passet).



26 janvier au soir, arrivée dans le port de Monaco de la barque portant les reliques de sainte Dévote (Coll. Mairie de Monaco).

Monaco assisté d'autres prélats invités pour la circonstance. De nombreuses personnalités monégasques, des pénitents venus de Lucciana en Corse et une foule de fidèles assistent à cet office, la présence du souverain et de la famille princière donnant à la cérémonie un caractère particulièrement solennel. Après la messe, une procession des fidèles, précédés du clergé portant la châsse des reliques de la martyre, part de la cathédrale vers la place du palais où a lieu la bénédiction de la famille princière qui paraît aux fenêtres du palais, bénédiction qui est ensuite donnée à la ville et à la mer depuis la *Canunera*, avant le retour à la cathédrale.

Précisons, pour terminer, que la fête de la Sainte-Dévote est un jour férié légal en principauté.



Embrasement de la barque le soir du 26 janvier 2020 (Photo Claude Manzone).



Procession des reliques de sainte Dévote devant l'Oreillon lorsque la procession se rendait autrefois jusqu'à l'église du vallon des Gaumates (Coll. Bascoul).



27 janvier 2024, arrivée des reliques de sainte Dévote à la cathédrale (Photo Claude Manzone).

Bénédictio du palais princier avec
les reliques de sainte Dévote par
Mgr Bernard Barsi le 27 janvier 2019
(Photo Claude Manzone).



Sainte Dévote et les Grimaldi

Dans l'imagerie religieuse monégasque relative à sainte Dévote, la dévotion envers la sainte est attestée, comme dévotion personnelle d'un membre de la Famille Grimaldi, dès le XVI^e siècle. Le plus ancien témoignage pictural est le retable de Sainte-Dévote

à Dolceacqua, œuvre de Louis Bréa, vers 1517, commandé pour l'église de Dolceacqua par Françoise Grimaldi, épouse de Luc Doria, seigneur de Dolceacqua. Ce retable rend compte de la dévotion privée de la dame de Dolceacqua. Le culte envers Dévote à Dolceacqua ne réussit pas à s'imposer comme culte populaire local.



Retable de Dolceacqua (Photo Claude Passet).

Quelques décennies plus tard apparaît le retable de saint Georges et sainte Dévote conservé en la cathédrale de Monaco, retable anonyme, vers 1560-1570, commandé comme retable de la chapelle Sainte-Dévote en Saint-Nicolas par Isabelle Grimaldi (décédée en 1583), épouse d'Honoré 1^{er}, seigneur de Monaco de 1523 à 1581. La position d'Isabelle en orante aux pieds de sainte Dévote reflète bien une attitude de piété toute personnelle. La figuration de saint Georges en armure

rappelle l'église Saint-Georges au port de Monaco où, selon la légende, les reliques de Dévote auraient été déposées en 304.

Depuis le règne du prince Honoré II (1604-1662), sainte Dévote est devenue officiellement la patronne et la protectrice des Grimaldi de Monaco et de leurs Etats (Monaco, Menton et Roquebrune) et un nouveau code iconographique est créé, reprenant ce double patronage.



Retable de saint Georges et sainte Dévote, cathédrale de Monaco (Photo Claude Passet).



Généalogie des Grimaldi, gravure sur cuivre de Gio Paolo Bianchi, Milan, 1627.

A partir du XVII^e siècle, l'iconographie devient plus abondante. L'évocation du mythe fondateur de 1297 apparaît dans l'iconographie de Dévote, ainsi que sur la généalogie des Grimaldi par Gio Paolo Bianchi en 1627. La figure de saint François rappelle le mythe fondateur de la dynastie des Grimaldi du 8 janvier 1297, date à laquelle François Grimaldi, dit Massa ou Malizia, déguisé en moine franciscain, installa pour la première fois les Grimaldi sur le Rocher de Monaco. En bas de la gravure apparaît le Rocher de Monaco sur lequel se détachent les deux saints entourant les armes des Grimaldi, se posant ainsi en garants et protecteurs de la légitimité dynastique des Grimaldi.

Cette dernière thématique apparaît dans la gravure « Vie de sainte Dévote » de Cesare Bassano (ou Bassani), vers 1630-1640.

La statue en marbre de sainte Dévote attribuée à Martin Solaro, vers 1654-1662, conservée en la chapelle de La Miséricorde de Monaco, illustrée plus haut, renforce le rôle « politique » attribué à la sainte : la main gauche de Dévote posée sur l'écu aux armes des Grimaldi marque bien son double caractère de protectrice et de souveraine de Monaco.

Le tableau de sainte Dévote, huile sur toile anonyme, XVII^e siècle, conservé en la chapelle des Grimaldi de la basilique Saint-Michel de Menton, ancienne seigneurie des Grimaldi de Monaco, reprend le même thème iconographique que les gravures de Bianchi et Bassano.

Une peinture sur toile anonyme du XVIII^e siècle aux armes des Grimaldi, représentant l'arrivée des reliques de la sainte au port de Monaco, peinture conservée en l'église Sainte-Dévote, renvoie d'une part au patronage

religieux de Dévote, d'autre part à son patronage de souveraine « politique » de Monaco. Là encore le thème iconographique du Rocher renvoie à ce dernier patronage. A la même époque, le thème du Rocher revient encore dans deux autres tableaux anonymes conservés, l'un en l'église Sainte-Dévote, l'autre en l'église paroissiale de La Tubie.



Basilique Saint-Michel de Menton, retable de sainte Dévote, XVII^e siècle (Photo Claude Passet).



Arrivée du corps de Dévôte au port de Monaco. Huile sur toile anonyme, XVIII^e siècle, église Sainte-Dévôte (Photo Claude Passet).



Détail du tableau précédent représentant les armes des Grimaldi et le transport du corps de la sainte, par des moines bénédictins, au vallon des Gaumates.



Sainte Dévôte, huile sur toile, XVII^e / XVIII^e siècle, église paroissiale de La Turbie. La présence discrète, au fond du tableau, du Rocher de Monaco, renvoie à la thématique habituelle de l'iconographie de la sainte (Photo Claude Passet).



Clocher de l'ancienne chapelle des pénitents blancs, démolie en 1925 (Coll. Palais Princier).

Semaine Sainte

Les célébrations religieuses de la Semaine Sainte sont très suivies en principauté. Deux processions nocturnes organisées par l'Archiconfrérie de la Miséricorde marquent les Jeudi et Vendredi Saints. A leur origine, ces processions étaient fortement inspirées des processions qui se tenaient en Ligurie à l'époque de la fondation des confréries monégasques. Au XVII^e siècle, le curé de Saint-Nicolas, don Dominique Pacchiero, a largement commenté, dans son *Giornale* rédigé en italien, le déroulé de ces processions. La Confrérie des pénitents blancs (en italien *battui bianchi*, en monégasque *batù gianchi*) avait été créée sur le Rocher au milieu du XV^e siècle, la Confrérie des pénitents noirs (en italien *battui negri*, en monégasque *batù negri*) avait vu le jour en 1639 par scission des Blancs. Supprimées en 1793,



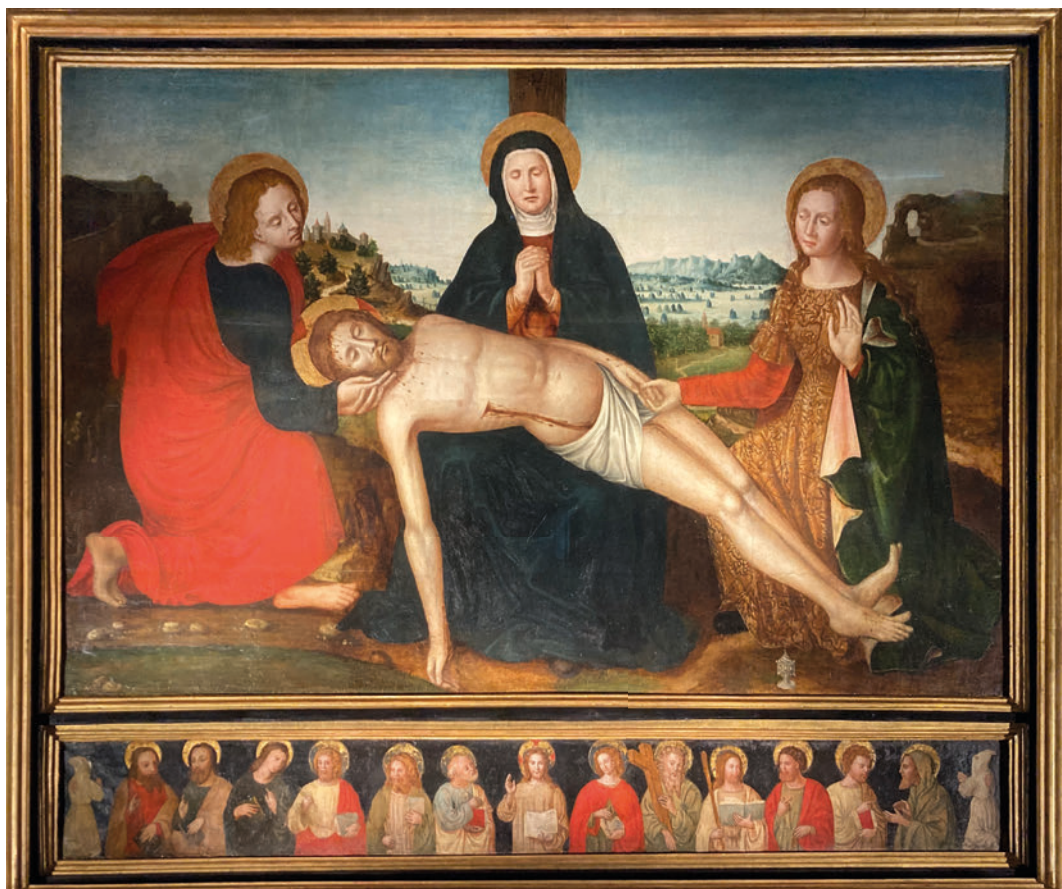
Fresque de la chapelle de La Miséricorde, œuvre de Charles Rocher, dit de Gérigné (1953). Détail montrant l'ensevelissement des défunts, l'une des fonctions des pénitents blancs (Photo Claude Passet).



Chapelle de La Miséricorde, ancien gonfalon des pénitents blancs, Pietà, saint Nicolas et sainte Dévote, recto (DR).



Ancien gonfalon des pénitents blancs, Vierge à l'Enfant, saint Nicolas et sainte Dévote, verso (DR).



Cathédrale, retable de la Pieta des pénitents blancs par François Bréa, vers 1535, et détail de la prédelle (Photo Claude Passet).



les deux confréries furent reconstituées en 1813, avec l'accord de l'évêque de Nice dont dépendait la paroisse de Monaco, en une seule compagnie : l'Archiconfrérie de la Miséricorde qui reprit certains usages des Blancs et des Noirs.

De nos jours, le Jeudi-Saint au soir, une procession dite « de la Vierge douloureuse » rappelle la procession que les Blancs avaient coutume de faire depuis leur création. D'une grande simplicité, la procession a lieu après la messe au cours de laquelle l'archevêque procède à la cérémonie du lavement des pieds de douze figurants habillés en apôtres. La procession se déroule selon un protocole bien établi : deux prieurs de



Procession du Jeudi-Saint avec la Vierge de la Piéta portée par des pénitents de l'Archiconfrérie de La Miséricorde (Photo Claude Manzone).

l'Archiconfrérie ouvrent la marche, suivis par deux porteurs d'anciens fanaux, puis arrivent la Croix Noire, les pénitentes, les douze apôtres, les pénitents, un prieur, enfin la statue de la Vierge douloureuse portée par quatre pénitents.

Dans la soirée du Vendredi-Saint, l'ancienne procession des pénitents noirs reprend vie elle aussi sur le Rocher. Aux XVIII^e et XIX^e siècles cette manifestation de foi avait pris un caractère « théâtralisé » avec la représentation des diverses scènes de la Passion. Jugeant la procession non convenable, Mgr. Dominique Galvano, évêque de Nice (1833-1855), décida de l'interdire le 11 février 1847. Le prélat motiva ainsi sa décision : « L'Eglise n'a pas voulu donner un misérable gain par l'affluence d'étrangers », ajoutant qu'une telle manifestation jetait « le ridicule sur la religion ». Quelques années après, en 1853, l'évêque redonnait son autorisation au déroulement de la procession : pour Mgr. Galvano, il fallait offrir aux hivernants une représentation figurée de la Passion, tout en veillant scrupuleusement au maintien de la piété et du recueillement propres aux cérémonies religieuses.

Depuis lors, la scénographie du cortège est bien établie avec une succession de tableaux : dans les ruelles du Rocher, jadis faiblement éclairées par des braseros et des torches et, de nos jours, par les lampadaires de l'éclairage public, tamisés par des voiles violets, se succèdent deux prieurs, deux porteurs d'anciens fanaux, le gonfalon de l'Archiconfrérie, six pénitentes avec flambeaux, des petits anges, des enfants portant les attributs de la Passion, sainte Véronique présentant la Sainte Face, les saintes femmes, l'ange au calice, la musique municipale,



Cathédrale, Descente de Croix, panneau central du retable du curé Testa, œuvre de Louis Bréa, 1505 (Photo Claude Passet).

un pénitent, des Romains à cheval, un peloton de soldats romains, un pénitent, la Grande Croix encadrée par deux porteurs d'anciens fanaux, sainte Marie-Madeleine, un pénitent, deux licteurs munis de faisceaux de verges et d'une hache, deux docteurs de la Loi, un pénitent, deux tambours voilés de noir, la Croix noire encadrée par deux pénitents, un prieur, un peloton de soldats romains, le gisant en bois



Cathédrale, Christ de Pitié, détail du retable de saint Nicolas par Louis Bréa, 1500. Le Christ est entouré par la Vierge et saint Jean.

sculpté du Christ-Mort porté sous un dais par quatre pénitents, des soldats romains, trois disciples portant le linceul du Christ, un pénitent, des chevaliers du Saint-Sépulcre, des chevaliers de Malte, des chevaliers pontificaux, des enfants de chœur, le clergé, Mgr. l'archevêque de Monaco, les douze apôtres, un prieur, la statue de la Vierge portée par quatre pénitents, les trois Marie, des pénitents et des pénitentes. La foule des fidèles ferme le cortège. Notons qu'une statue en bois représentant l'une des trois Marie, statue datant de la fin du XVIII^e siècle et conservée au sein de la chapelle de La Miséricorde,



Chapelle de La Miséricorde, une des trois Marie portées autrefois lors de la procession du Vendredi-Saint, sculpture sur bois anonyme, œuvre d'art populaire monégasque datée de 1770 (Photo Claude Passet).

était autrefois portée chaque année lors de la procession du Vendredi-Saint.

La scénographie régissant la procession du Vendredi-Saint à Monaco n'est pas sans rappeler la commémoration de la Passion qui a lieu chaque année à Oberammergau en Allemagne depuis le Moyen Age, bien que cette dernière n'ait aucun lien avec la création de la procession monégasque.

A la fin de la procession du Vendredi-Saint, chaque pénitent et pénitente de l'Archiconfrérie de La Miséricorde reçoit un petit pain sans levain, représentant la croix et les clous de la Passion.



Cathédrale, le gisant du Christ-Mort entouré par un détachement de soldats romains au soir du Vendredi-Saint 2024 (Photo Claude Manzone).



Procession du Vendredi-Saint 2024. Les pénitents de l'Archiconfrérie de La Miséricorde portent le gisant du Christ-Mort (Photo Claude Manzone).

Chapelle de La Miséricorde, moule contemporain en bois pour la confection de petits pains sans levain distribués aux participants de la procession du Vendredi-Saint (Photo Claude Passet).



Petits pains sans levain distribués aux participants de la procession du Vendredi-Saint (Photo Claude Passet).

L'Archiconfrérie de La Miséricorde

Dès le XIII^e siècle, des associations pieuses caritatives de laïcs apparurent d'abord en Italie, puis au XIV^e siècle dans le comté de Nice et en Provence. Ces compagnies assistaient les pauvres et les malades, visitaient les prisonniers et les condamnés à mort, accompagnaient les mourants, donnaient une sépulture aux frères et sœurs de l'association.

Entre les années 1457 et 1479, une confrérie mixte, dite des Pénitents Blancs, vit le jour à Monaco. Son oratoire, aujourd'hui disparu, faisait face à l'église Saint-Nicolas du Rocher. En 1639, pour de sombres raisons, certains membres de la compagnie firent sécession, et avec l'autorisation du prince Honoré II élu leur prier, fondèrent une nouvelle confrérie, dite celle-ci des Pénitents Noirs ou des Flagellants Noirs de la Miséricorde (appelés en italien par

Pacchiero *Battui negri*, que nous traduisons en monégasque par *batù negri d'a Misericòrdia*). Leur oratoire, placé sous le vocable et la protection de Notre-Dame de La Miséricorde, ouvrit ses portes le 27 janvier 1646. Avec les Blancs, les Noirs participèrent désormais à toutes les manifestations religieuses monégasques. En mars 1793 Monaco fut annexé au département des Alpes-Maritimes, et les confréries furent supprimées.

La paix religieuse revenue avec le Concordat de 1802, les habitants de Monaco demandèrent la refondation de leurs deux confréries en 1807. Puis, le 12 octobre 1813, l'évêque de Nice, Mgr. Jean-Baptiste Colonna d'Istria (1802-1833), dont dépendait la paroisse Saint-Nicolas du Rocher, érigea canoniquement une nouvelle confrérie dénommée Archiconfrérie de La Miséricorde. Cette compagnie réunissait en une seule les deux



Délivrance des âmes du purgatoire, retable de la chapelle de La Miséricorde, œuvre attribuée à l'artiste Jean-Baptiste Vento, de Menton (1619-1691). Ce tableau est antérieur à novembre 1641 (DR).

anciennes confréries, cela pour éviter les problèmes rencontrés autrefois avec la coexistence de deux associations. Les objectifs de la nouvelle Archiconfrérie de La Miséricorde étaient identiques à ceux des deux anciennes compagnies.

Actuellement l'Archiconfrérie joue toujours un rôle actif et apprécié dans la vie religieuse monégasque, notamment lors des processions des Jeudi et Vendredi Saints.



Chapelle de La Miséricorde, statue en marbre représentant la Vierge de Miséricorde, œuvre des frères barnabites génois Stella, XVIII^e siècle (Photo Claude Passet).



Tableau en céramique d'Ernesto Sprega (1829-1911) apposé sur la façade de la chapelle de La Miséricorde, représentant un pénitent et une pénitente de l'Archiconfrérie, 1909 (Photo Claude Manzone).



Le sanctuaire de Laghet de nos jours (Photo Claude Manzone).

Pèlerinage national à Laghet (1^{er} mai)

Le pèlerinage national diocésain à Laghet, qui a lieu chaque année le 1^{er} mai, accueille toujours une foule nombreuse de fidèles rassemblés autour de l'archevêque de Monaco et du clergé, avec la participation de l'Archiconfrérie de La Miséricorde.

Selon le témoignage de Don Dominique Pacchiero, ce pèlerinage remontait à l'année 1652, date de la guérison de cinq malades de Monaco, dont notamment Hyacinthe Casanova, considéré comme le premier « miraculé ». Les faits furent alors qualifiés de « prodigieux ». Depuis lors ont lieu des pèlerinages au sanctuaire de Laghet, tant à titre privé qu'organisés par les paroisses.

La Madone de Laghet est chère au cœur des Monégasques : en 1876 par exemple, son intercession fut demandée pour le rétablissement du prince Charles III et les habitants la remercièrent par deux fois en 1878 et 1880 pour la grâce reçue dans l'amélioration de la santé du souverain. La population monégasque, pour remercier la Vierge de Laghet de la protection accordée pendant la Seconde Guerre mondiale, organise chaque année depuis 1945 un pèlerinage qui, avec le soutien de l'Autorité épiscopale, est devenu le pèlerinage national diocésain. La famille souveraine, la princesse Grace particulièrement, a toujours manifesté une grande dévotion envers Notre-Dame de Laghet et dans les années 2000 le prince Rainier a contribué financièrement à la restauration du



La plus ancienne représentation de Notre-Dame de Laghet (1654).

sanctuaire. La dévotion envers la Vierge de Laghet est prégnante chez les Monégasques : l'expression populaire « aller porter un cierge à Laghet » se dit encore lorsque s'est réalisé, grâce à l'intercession de la Mère de Dieu, tel ou tel fait auquel on ne croyait plus, ou lorsqu'un accident grave a été évité. Notre-Dame de Laghet est de même invoquée, soit pour demander une grâce ou une guérison, soit pour bénéficier de sa protection au moment de partir pour un long voyage ou pour

rappeler au foyer un mari volage, voire obtenir le succès à un examen, comme en témoignent les très nombreux ex-voto figurant dans le sanctuaire. Rappelons aussi que les footballeurs de Monaco, à l'instar de leurs homologues de l'OGC Nice qui, depuis 1954, se rendaient régulièrement à Laghet pour demander la victoire, avaient initié, en 1960, un pèlerinage au sanctuaire.



Pèlerinage national diocésain de Monaco à Laghet en 2024. Au milieu de la procession Mgr Dominique-Marie David, archevêque de Monaco (Photo Claude Manzone).



Les pénitents et pénitentes de l'Archiconfrérie de La Miséricorde de Monaco durant la procession du pèlerinage monégasque de Laghet en 2024 (Photo Claude Manzone).





Reposoir installé place de la Mairie pour la Fête-Dieu 2024 (Photo Claude Manzone).

Fête-Dieu

La Fête-Dieu, ou Fête du Très Saint-Sacrement ou encore *Corpus Christi*, est fixée au jeudi qui suit la fête de la Sainte-Trinité, soit 60 jours après Pâques. En 1264, le pape Urbain IV rendit la fête obligatoire pour l'Église universelle. Puis en 1318 le pape Jean XXII institua une procession solennelle avec ostensor contenant une hostie consacrée, pratique qui fut encouragée par le concile de Trente (1545-1563). Le curé Pacchiero, en 1640, cite la Fête-Dieu comme étant

« d'antique usage » sur le Rocher. Cette fête d'obligation est toujours célébrée à Monaco-Ville, sans discontinuité. Des fidèles venus de toutes les paroisses de la principauté se rendent à la cathédrale d'où part une procession à travers les rues du Rocher. Le Très Saint-Sacrement est porté dans un ostensor par l'archevêque. Des stations avec prières se font devant des reposoirs installés devant la mairie et devant la grande porte de majesté du palais princier (ce dernier oratoire prenait place autrefois dans la cour d'honneur du palais, devant la chapelle palatine).



Reposoir placé devant la porte d'honneur du palais princier pour la Fête-Dieu 2024 (Photo Claude Manzone).

Le jeudi de la Fête-Dieu est un jour férié légal à Monaco.

Fête de la Saint-Jean (23 et 24 juin)

La Saint-Jean-Baptiste est célébrée chaque année en principauté les 23 et 24 juin, dates proches du solstice d'été du 21 juin. Dans l'Antiquité on allumait des feux de joie lors du solstice de juin, fête solaire des moissons et de la fécondité. L'Eglise catholique a intégré cette fête d'origine païenne, devenue fête des feux de la Saint-Jean.

Non évoquée par Pacchiero bien que certainement en vigueur à son époque, la célébration de la Saint-Jean-Baptiste est traditionnelle à Monaco depuis 1928, date à laquelle la fête fut relancée grâce notamment à Louis Canis, membre du Comité des Traditions Monégasques. Se déroulant sur deux jours, l'événement a lieu sous l'égide de la mairie de Monaco et du Saint-Jean Club. Jusqu'en 1938, date de la démolition de l'édifice, la fête était célébrée en la chapelle Saint-Jean-Baptiste du vallon de La Rousse.

Le déroulement actuel de ces deux journées de célébration est le suivant :

Le 23 juin a lieu un office religieux dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste du palais



Cathédrale, saint Jean-Baptiste avec l'agneau. Détail du retable de saint Nicolas par Louis Bréa, 1500 (Photo Claude Passet).



Feu de la Saint-Jean place du palais avec *La Palladienne* en 2023 (Photo Claude Manzone).



La Palladienne anime la Saint-Jean place du palais (DR).

princier, en présence des autorités et des représentants des associations traditionnelles monégasques. Après l'office, un grand feu de joie est allumé place du palais avec le concours du groupe de danse la Palladienne de Monaco. Le lendemain 24 juin au soir, un cortège est organisé place des Moulins à Monte-Carlo, cortège auquel prennent part les membres du Comité National des Traditions Monégasques, du Saint-Jean Club et des membres d'autres associations de même nature. En l'église Saint-Charles a lieu la bénédiction du Très Saint-Sacrement,

puis une petite fille portant la tenue traditionnelle monégasque dépose un bouquet de fleurs au pied de l'autel. A la fin de la cérémonie, l'archevêque de Monaco bénit un agneau, symbole iconographique traditionnel de saint Jean-Baptiste. Les chants sont assurés par le groupe vocal *U Cantin d'a Roca*. Pour clore la journée en beauté, un *Batafægu* (ou feu de joie) est allumé place des Moulins tandis que retentit l'hymne monégasque chanté par tous les participants appuyés par la musique municipale.



Montée des marches de l'église Saint-Charles par le petit saint Jean et l'agneau au soir de la Saint-Jean, 23 juin 2024 (Photo Claude Manzone).



Festivités de la Saint-Jean place des Moulins vers 1960 (DR).



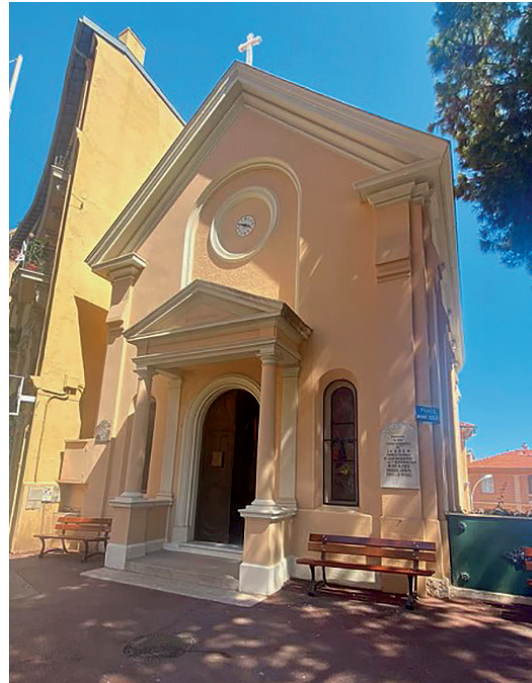
La Saint-Jean en l'église Saint-Charles (23 juin 2024) avec le petit saint Jean et l'agneau (Photo Sébastien Darasse).

Ce 23 juin est habituellement la date de remise des prix du concours de langue monégasque aux scolaires, cérémonie qui a lieu dans les jardins de la mairie en présence du souverain accompagné de membres de la famille princière, et des autorités monégasques.

La Saint-Roman (9 août)

Saint Roman ou *Romanus* est un personnage historique. Ce légionnaire romain assista, à Rome, au martyre du diacre saint Laurent. Martyrisé à son tour le 9 août 258 en cette même ville, Roman est fêté ce jour-là dans l'Église catholique romaine, son nom étant cité dans les anciens martyrologes romains. Cette unique et brève mention a cependant pris la forme d'une longue biographie dans la littérature hagiographique médiévale

A Monaco, la légende locale a fait de Roman un jeune berger des contreforts du Mont Agel, né au quartier de La Vigie, la légende ayant pour origine la mention d'une *Torre di Romani* portée sur une carte de 1602. Considéré en ce début du XVII^e siècle comme un bâtiment romain, l'édifice était en réalité une tour génoise, avant-poste militaire situé à la limite du vallon éponyme de Saint-Roman (alors limite orientale du territoire concédé par les empereurs germaniques aux Génois qui bâtirent un château sur le Rocher de Monaco en juin 1215). Rappelons qu'avant le milieu du XVIII^e siècle, aucun culte véritable n'était rendu à saint Roman. En 1746, le sieur Terrazzani, propriétaire au Ténao d'un domaine dont le bâtiment central englobait la *torre di Romani*, fit venir de Rome des reliques attribuées à saint Roman, extraites de la catacombe de saint Calixte. Ce transfert de reliques



Chapelle Saint-Roman à Roquebrune-Cap-Martin (Photo Julia Passet).

est bien documenté. Un tableau du XVIII^e siècle, représentant le martyre de saint Laurent et figurant le légionnaire *Romanus* à ses côtés, se trouvait dans la chapelle du domaine Terrazzani. Le culte envers Roman se développa sur le Rocher de Monaco à partir de 1868, date où fut créé le Comité de la Saint-Roman. La chapelle Terrazzani ayant été désaffectée, une autre chapelle Saint-Roman fut élevée de l'autre côté du vallon éponyme, rive gauche (quartier français de Roquebrune), édifice où est aujourd'hui conservé le tableau. Le domaine fut détruit il y a quelques décennies pour laisser place à l'ensemble immobilier du *Parc Saint-Roman*. Un autel dédié à Roman, offert par le Comité Saint-Roman, se trouve dans le collatéral Est de la cathédrale de Monaco.

A en croire une autre légende



Chapelle Saint-Roman à Roquebrune, retable représentant saint Roman assistant au martyre du diacre saint Laurent à Rome, huile sur toile anonyme, XVIII^e siècle (Photo Marcel Lolli).

monégasque, les festivités de la Saint-Roman remonteraient à l'année 1543, date à laquelle un cardinal De Millo aurait envoyé des reliques du martyr à la famille Terrazzani, propriétaire du domaine de Saint-Roman comme nous venons de le voir. Mais aucun document ne fait mention d'un cardinal De Millo en 1543, l'année 1746 étant en revanche historiquement attestée.

Le point central de la fête organisée par le Comité Saint-Roman est une messe



3, Carrùgiu d'è Spelùghe
Sci'a ROCA DE MÙNEGU



Cathédrale, statue de saint Roman mise à l'honneur durant la messe du Comité des Fêtes de la Saint-Roman (Photo Claude Manzone).

Broche du 150^e anniversaire du Comité des Fêtes de la Saint-Roman (1868-2018)



en langue monégasque célébrée à la cathédrale, autrefois à l'autel Saint-Roman, aujourd'hui dans la nef avec la statue du saint placée à l'entrée du chœur. Comme toujours, le *Cantin d'a Roca* prête son concours à la cérémonie.

Fête du Vœu (*Festa del Voto*)

Après l'épidémie de peste qui, en 1631, avait décimé, *stricto sensu*, la population du Rocher (soit 94 personnes décédées sur une population de 1000 âmes environ), le prince Honoré II, les syndics et la population de Monaco firent, en juin 1632, le vœu solennel de célébrer chaque année le 21 novembre - jour de la fête de la Présentation au Temple de la Vierge Marie -, l'épidémie ayant officiellement cessé ce même jour de 1631. Pour les habitants, il ne faisait aucun doute en effet que la « miraculeuse » fin de la contagion était due à l'intercession de la Mère de Dieu. Une transcription notariée du vœu fut établie (transcription aujourd'hui perdue) et Pacchiero ne manqua pas de rappeler dans son *Giornale* l'origine de cette célébration. Depuis lors, la



Monaco-Ville, maison du n°7 de la rue Basse où fut enregistré le dernier cas de peste en novembre 1631 (Photo Claude Passet).



Procession de la Fête du Vœu le 8 décembre 2022 (Photo Claude Manzone).

commémoration du vœu de 1632 a lieu chaque 21 novembre sans discontinuer. Mais en raison de la proximité actuelle de la Fête Nationale, la célébration a été reportée au 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception. Depuis la cathédrale, les fidèles se rendent en cortège jusqu'au n° 7 de la rue Basse, maison où logeait la dernière victime de la peste. Une niche aménagée au-dessus de la porte d'entrée de cette maison abrite une statue de la Vierge. De nos jours encore, le maire de Monaco, ou son représentant, rappelle ce fait mémorable.

La Sainte-Cécile

Bien que le culte envers Cécile soit attesté à Rome dès la fin du V^e siècle, sa *Vita* ne date que du VII^e siècle. Les légendes hagiographiques médiévales ne s'accordent d'ailleurs pas sur une biographie bien établie. Selon la *Légende Dorée* de Jacques de Voragine datée du XIII^e siècle, la jeune sainte, issue d'une noble famille romaine, aurait chanté des hymnes à la gloire de Dieu tout au long de sa courte vie et pendant son martyre, ce qui fait d'elle la patronne de la musique sacrée, des musiciens, des chanteurs et des fabricants d'instruments de musique. D'après certains historiens, le martyre de Cécile aurait eu lieu sous Marc-Aurèle, entre les années 176 et 180 de notre ère.

La Sainte-Cécile est fixée au 22 novembre, mais à Monaco elle est célébrée le dimanche le plus proche de ce jour. L'introduction en principauté du culte envers la martyre est dû à Mgr. Louis-Lazare Perruchot, fondateur de la maîtrise de la cathédrale de Monaco en 1904. En présence du



Eglise Sainte-Dévote, tableau représentant sainte Cécile, huile sur toile anonyme, XVIII^e siècle (Photo Claude Passet).



Représentation de sainte Cécile par Michael Lorenzi (Coll. C.N.T.M.).

maire et de conseillers communaux, une messe est célébrée à la cathédrale par l'archevêque de Monaco, avec le concours de la Maîtrise de la Cathédrale, des Petits Chanteurs de Monaco et de la chorale *U Cantin d'A Roca*, auxquels se joignent la Musique Municipale, l'Orchestre des Carabiniers du Prince,

l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo et l'ensemble vocal de l'Académie de Musique Rainier III. A l'issue de la messe, tous les participants, les chanteurs et les musiciens se rendent place du Palais pour rendre hommage à la famille princière. Un vin d'honneur est ensuite offert dans la cour de la



Cathédrale, retable de saint Nicolas, œuvre de Louis Bréa, 1500 (DAC et DR).

mairie, organisatrice de l'événement.

Une peinture anonyme du XVIII^e siècle, conservée en l'église Sainte-Dévote, représente la martyre assise devant un orgue.

La Saint-Nicolas

Nicolas, évêque de la ville de Myre (dans l'actuelle Turquie), fut le personnage central du dogme de la Sainte-Trinité défini lors du concile de Nicée en 325. Sa fête a été fixée au 6 décembre dans le calendrier liturgique de l'Eglise catholique romaine. Le culte envers le saint évêque était très populaire dans toute la chrétienté, à Gênes notamment. C'est sous son patronage que fut construite, à partir de 1252, la première église paroissiale du Rocher de Monaco, édifice profondément remanié en 1536 sous l'égide d'Etienne



Chapelle Saint-Nicolas dans le déambulatoire de la cathédrale (Photo Claude Manzone).



Saint Nicolas, détail du retable de Bréa.



L'église Saint-Nicolas de Myre à Fontvieille, 1989 (Photo Claude Passet).



Place de l'église à Fontvieille, statue en bronze représentant saint Nicolas, œuvre d'Alberto Ricci, 1988 (Photo Claude Passet).



Saynète du miracle de saint Nicolas jouée dans la cathédrale le 6 décembre 2023 (Photo Claude Manzone).



Groupe d'enfants sur
 la place Saint-Nicolas
 vers 1950 (DR).





Les enfants rassemblés sur les marches de la cathédrale à la fin de la cérémonie du 6 décembre 2013 (DR).

le Gubernant, tuteur du jeune seigneur Honoré 1^{er} Grimaldi.

L'évêque de Myre est le personnage central du retable dit « de saint Nicolas », terminé en août 1500 par l'artiste niçois Louis Bréa après qu'une souscription publique ait été lancée par Jean II, seigneur de Monaco, auprès de la population monégasque. Le thème central de ce retable est le dogme de la Trinité. A lire Pacchiero, c'est au milieu du XVII^e siècle que le culte envers sainte Dévote prit le pas sur le culte envers Nicolas, dont la fête patronale fut alors célébrée avec plus de modestie que la Sainte-Dévote. La cathédrale actuelle, dédiée à l'Immaculée Conception, a pour patrons secondaires les saints Nicolas et Benoît. Depuis 1989, le saint évêque de Myre est le patron tutélaire de la nouvelle église Saint-Nicolas sise à Fontvieille. Sur la place de cette église, une statue en bronze de

l'artiste Alberto Ricci, datant de 1988, représente le prélat mitré et crossé, les trois enfants de la légende à ses pieds.

Chaque année, le 6 décembre, une messe en monégasque est célébrée à l'autel de la chapelle Saint-Nicolas dans le déambulatoire de la cathédrale, en présence des membres et du Conseil d'Administration du Comité des Traditions, avec participation du *Cantin d'a Roca*. Après la messe prend place une représentation scénique de la légende de saint Nicolas (légende créée au XII^e siècle par le poète normand Wace), jouée par de jeunes enfants devant leurs camarades des écoles primaires de la principauté. Cette tradition a été instaurée par les Frères des Ecoles Chrétiennes de Saint-Jean-Baptiste de La Salle, installés sur le Rocher en 1868. Des enfants costumés, dont un jeune garçon qui incarne le saint avec sa mitre, sa chape et sa crosse épiscopale,



Distribution de saints Nicolas en chocolat par Mgr Dominique-Marie David le 6 décembre 2021 (Photo Claude Manzone).

rejouent l'histoire bien connue du prélat redonnant vie à trois enfants égorgés par un infâme boucher et jetés dans son saloir. A la fin de la cérémonie, le maire donne des friandises aux bambins présents. De son côté, le Comité des Traditions distribue des fougasses aux écoles de la principauté.

Il est à noter que le 6 décembre est statutairement la date de l'Assemblée Générale du C.N.T.M., Assemblée qui se tient dans la salle du Conseil Communal de la mairie de Monaco.

Le Pan de Natale

Dans *Ure munegasche, chentu primu Pan de Natale* (1932), Lazare Sauvaigo (1894-1976) transmet par écrit la tradition du *Pan de Natale*, tradition qu'il avait recueillie auprès de sa grand-mère paternelle et des anciens du Rocher. Tous les ans, la veille de Noël, chaque maîtresse de maison faisait cuire un pain rond, après avoir ajouté à la pâte un peu d'huile d'olive. Sur ce pain étaient enfoncées sept noix formant une croix latine, plus tard réduite, par économie, à une croix grecque ne comportant que cinq noix. Un rameau d'olivier, accompagné parfois d'une branchette de citronnier ou d'oranger, était déposé sur le pain cuit, lequel prenait la place d'honneur sur la table familiale recouverte d'une nappe blanche. Après la messe de minuit, toute la famille se réunissait autour de la table, et le plus âgé des présents ou le plus jeune (souvent une fillette) bénissait le pain avec un rameau d'olivier trempé dans l'eau



bénite. Une formule propitiatoire était alors prononcée par le maître de maison : *Che cun chelu ram'auriva e l'agiutu de Diu, 'u má se ne vaghe e 'u ben arrive*, « Qu'avec ce petit rameau d'olivier et l'aide de Dieu, le mal s'en aille et le bien arrive ». Tous alors se signaient et l'on coupait le pain qui était distribué aux personnes présentes. Une épaisse tranche était toutefois réservée jusqu'au jour de l'an, chaque visiteur en recevant un morceau. Après cette date, le pain restant était utilisé dans une composition culinaire, mais il n'était jamais donné aux animaux, comme d'aucuns l'ont prétendu.

Aujourd'hui, la veille de Noël, une petite cérémonie, à laquelle sont conviés les habitants de la principauté, a lieu dans les locaux de la mairie en présence du maire, ou de son représentant, et des édiles communaux. La cérémonie est accompagnée par les chants du *Cantin d'a Roca*. Après de courtes allocutions de bienvenue successivement prononcées par l'autorité communale, et le président du C. N. T. M., l'Archevêque procède à la bénédiction des pains de Noël avec un rameau d'olivier trempé dans du vin, en prononçant la phrase rituelle traditionnelle. Les participants emportent ensuite un pain chez eux pour le partager en famille. Chaque *Pan de Natale* est accompagné d'un rameau d'olivier et d'un exemplaire du *Calendari munegascu* pour l'année à venir. Certains boulangers de Monaco vendent des pains de Noël à leur clientèle. Des membres du Comité des Traditions en

Monaco, Fête Nationale, 19 novembre 2023.
LL. AA. SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlène
à leur arrivée à la cathédrale (Photo Eric Mathon,
Palais Princier de Monaco).





Monaco, Fête Nationale 2023. LL. AA. SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlene durant le *Te Deum* à la cathédrale (Photo Eric Mathon, Palais Princier de Monaco).

proposent également à la vente en un lieu fréquenté par la population, le bénéfice réalisé étant destiné à une œuvre caritative. De même des *Pan de Natale* sont distribués, par le Comité, aux maisons de retraite de Monaco et au Centre Rainier III.

L'identité nationale monégasque

Le fondement de l'identité nationale monégasque s'articule autour de la

monarchie héréditaire à travers la personne du souverain, prince « par la grâce de Dieu ». Les éléments constitutifs de ce sentiment d'appartenance à une nation sont le drapeau national rouge et blanc (couleurs des Grimaldi de Monaco), la Constitution, l'hymne national, la langue et la culture, le tout sacralisé par la religion catholique romaine, élevée au rang de religion d'Etat (dans le respect, toutefois, des autres confessions religieuses) en vertu de l'article 9 de la Constitution du 17 décembre 1962.



Monaco, Fête Nationale 2023.
LL. AA. SS. le Prince Albert II
et la Princesse Charlène saluent la foule
à leur sortie de la cathédrale (Photo Michael
Alesi, Palais Princier de Monaco).

La Fête Nationale monégasque (19 novembre)

En raison du régime monarchique de droit divin qui régit la principauté, et de la religion catholique ayant statut de religion d'Etat, la fête nationale monégasque, ou plus exactement la fête patronale du prince souverain, revêt un caractère religieux. Traditionnellement en effet, déjà au moins depuis le XVII^e siècle selon le témoignage encore de Pacchiero, la fête du saint patron du souverain était une fête d'obligation à Monaco. Ainsi, le 16 mai était fêté

Honoré, évêque d'Amiens et patron du prince Honoré II. Le prince Charles III (1856-1889) fixa la fête nationale au 4 novembre, fête de saint Charles Borromée. Après lui, Albert I^{er} prit pour date de cette fête le 15 novembre, jour de la Saint-Albert le Grand, et son fils le prince Louis II la fixa au 17 janvier, jour de la fête patronale de sa petite-fille la princesse Antoinette. Le frère de celle-ci, le prince Rainier III, demanda que l'on célèbre la fête au 19 novembre, jour dédié à saint Rainier de Pise, et lors de son accession au trône en 2005, le Prince Albert II décida de

fixer définitivement la fête nationale à ce même jour du 19 novembre.

Au matin du 19 novembre, jour férié, une grand-messe est célébrée à la cathédrale, en présence du prince et de la famille souveraine, du clergé, des autorités et des corps constitués. La prière spéciale pour le prince, *Domine salvum fac principem nostrum Albertum*, et un *Te Deum* avec l'Orchestre National Philharmonique et orgues clôturent la cérémonie religieuse. Rassemblés sur la place du Palais, les Monégasques et résidents acclament le souverain et sa famille qui saluent la foule depuis les fenêtres du palais. Un feu d'artifices, une soirée de gala sur invitations et des manifestations diverses organisées pour les habitants de Monaco, mettent un point final à cette journée de fête nationale. Les jours précédents ont lieu plusieurs cérémonies de remises de médailles et de décorations dans les ordres princiers pour les personnes qui se sont particulièrement distinguées par leurs activités au service du souverain et de la principauté.

La fête des Mais et *La Pignata*

La fête des Mais, qui avait cours au XX^e siècle, empruntait à la tradition niçoise la célébration des beaux jours du printemps et l'organisation de bals par les comités de quartier. À Monaco, cette fête avait lieu aux Moulins, au quartier Plati, sur le Rocher et aux Moneghetti. Après des années d'interruption et malgré les tentatives de relance, les Mais n'existent plus en Principauté.

Au nombre des réjouissances populaires aujourd'hui disparues était *La Pignata*. Le jeu consistait à frapper avec un bâton, les yeux bandés, un récipient en terre cuite, vide ou rempli de diverses

friandises, suspendu à un mât, pour le casser. Lorsque le récipient contenait de la farine, le jeu n'en était que plus amusant.

U Sciaratu (Le chahut)

Les festivités populaires de carnaval avant le Carême ont laissé peu de traces dans les archives, sinon dans la mémoire collective. Aux XVIII^e et XIX^e siècles ces réjouissances se déroulaient ainsi : les rues du Rocher accueillait des personnes déguisées, à savoir des femmes travesties en hommes et des hommes en femmes. Les jeunes gens s'amusaient à faire sauter un mannequin fait de paille et de chiffons, appelé *u payassu*, et se jetaient joyeusement à la figure œufs,



Char de carnaval (DR).



Parade du carnaval devant la cathédrale de Monaco en juillet 2011 (DR).

farine, haricots, citrons et oranges. A la fin du carnaval, *u payassu* était pendu et brûlé sur la place du Palais et un bal clôturait ces quelques jours de folie.

Au XIX^e siècle les festivités carnavalesques se déroulaient à Monte-Carlo à l'initiative de la Société des Bains de Mer. Après plusieurs années d'interruption, le carnaval reprit en 1947 dans les rues du Rocher sous l'impulsion de Louis Canis, auteur de la chanson *U sciaratamu*. La mairie confia son organisation au Roca-Club. *Payassu* céda sa place au roi du carnaval *Sciaratu*. Dans le corso les confettis remplacèrent les projectiles divers et les chars et grosses têtes en carton-pâte étaient fournis par les carnavaliers de Nice. Alors festivité hivernale, le carnaval est devenu aujourd'hui une

manifestation estivale tournée vers le tourisme. Supprimé dans les années 1990, le carnaval a revu le jour en juillet 2011 avec un circuit différent évitant la rue du Milieu (aujourd'hui rue Comte Félix Gastaldi) occupée par des établissements de restauration. Seule la pandémie de Covid-19 interrompit le carnaval. *Sciaratu 2023* fut le 10^e de cette nouvelle version.

Le Cavagnëtu

Autrefois, à la belle saison, les Monégasques avaient l'habitude d'organiser un pique-nique champêtre sous les oliviers du jardin des Révoires (actuel parc Princesse-Antoinette). Victuailles et boissons étaient



Festin du 12 juin 1932 lors duquel fut jouée pour la première fois *A Scarpèta de Margaritùn* de Louis Notari (Fonds Régional-Médiathèque Louis-Notari).

transportées par chaque famille dans un petit panier d'osier (*u cavagnètu*). Après l'abandon de cette tradition conviviale, le Comité des Traditions, avec l'aide de la mairie, fit revivre cette ancienne coutume en 1931. Cette année-là en effet, un premier *festin* fut organisé dans le parc nouvellement baptisé du nom de la jeune princesse Antoinette, petite-fille du prince Louis II. Lors de ces pique-niques renouvelés chaque année, les saynètes en langue monégasque de Louis Notari furent représentées : *A scarpèta de Margaritun* (publiée en 1932), *Se paga o nun se paga ?* (imprimée en 1933), *Toca aiçi Niculin !* (parue en 1937). Le Comité invitait

à ces manifestations des groupes folkloriques et musicaux provençaux, niçois et ligures, qui se joignaient aux associations monégasques similaires. Étaient de même conviés des acteurs de la renaissance des langues dialectales, tels Marcel Firpo de Menton, Louis Capatti de Nice ou encore Emilio Azaretti de la *Cumpagnia d'i Ventemigliusi*. La cérémonie de plantation d'un olivier au Jardin des Révoires était confiée chaque année à un groupement culturel différent. Les festins, qui se sont poursuivis ainsi jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, ont favorisé l'expression et la création d'un répertoire de chansons populaires en



U Cavagnëtu 2023, accueil de la famille princière par les autorités communales au parc Princesse Antoinette (Photo Philippe Fitte).

langue monégasque et de compositions musicales pour la danse.

Des années après le conflit, la tradition reprit, portée par le bel enthousiasme de la population monégasque, le déroulement des festivités étant toutefois repensé. Le *Cavagnëtu* du 9 septembre 2023 rassembla ainsi près d'un millier de Monégasques autour du prince Albert II, de la princesse Charlène et de leurs enfants accueillis par le maire et les membres du Conseil Communal. Le groupe folklorique *La Palladienne* exécuta quelques danses traditionnelles au son des mandolines. A l'issue de la messe avec chants accompagnés par le *Cantin d'A Roca*, messe célébrée en plein air par Mgr Dominique-Marie David, archevêque



Le jeu de La Pignata, dessin d'Hubert Clérissi (1923-2000).



Parc Princesse Antoinette, jeu de *La Pignata* lors du Festin de juin 1932 (Coll. Bascoul).

de Monaco, la famille princière se joignit à la population pour un apéritif dinatoire fait de délicieuses spécialités culinaires monégasques (*socca*, fougasses, *sardina*, *barbagiuans*). Des beignets à la morue (*fresciœi de baccalà*), spécialité ligure apportée par des artisans de Dolceacqua, furent de même offerts à la dégustation des participants, le tout sous l'égide de la mairie de Monaco.

Sites, monuments et patrimoine

Dès son origine le Comité des Traditions Monégasques porta un intérêt tout

particulier à la conservation des lieux et bâtiments emblématiques de la principauté (comme stipulé dans l'article 1 de ses statuts de 1923) avec notamment la création d'une « Commission des sites et monuments » (article 4 de ces mêmes statuts), et à l'enrichissement du patrimoine architectural local. Très tôt le Comité fut appelé à donner son avis sur des projets touchant l'urbanisme et, de nos jours encore, sa présidente fait partie, à titre consultatif, du Comité Consultatif pour la Construction. C'est ainsi par exemple que l'aqueduc du vallon des Gaumates, édifice le plus ancien de La Condamine daté de 1816, a pu être sauvé et continue à faire l'objet de



Le vallon des Gaumates vers 1870 avec l'ancienne chapelle Sainte-Dévote et l'aqueduc de 1816 (Coll. Palais Princier).



783. - MONACO — Rue de l'Eglise

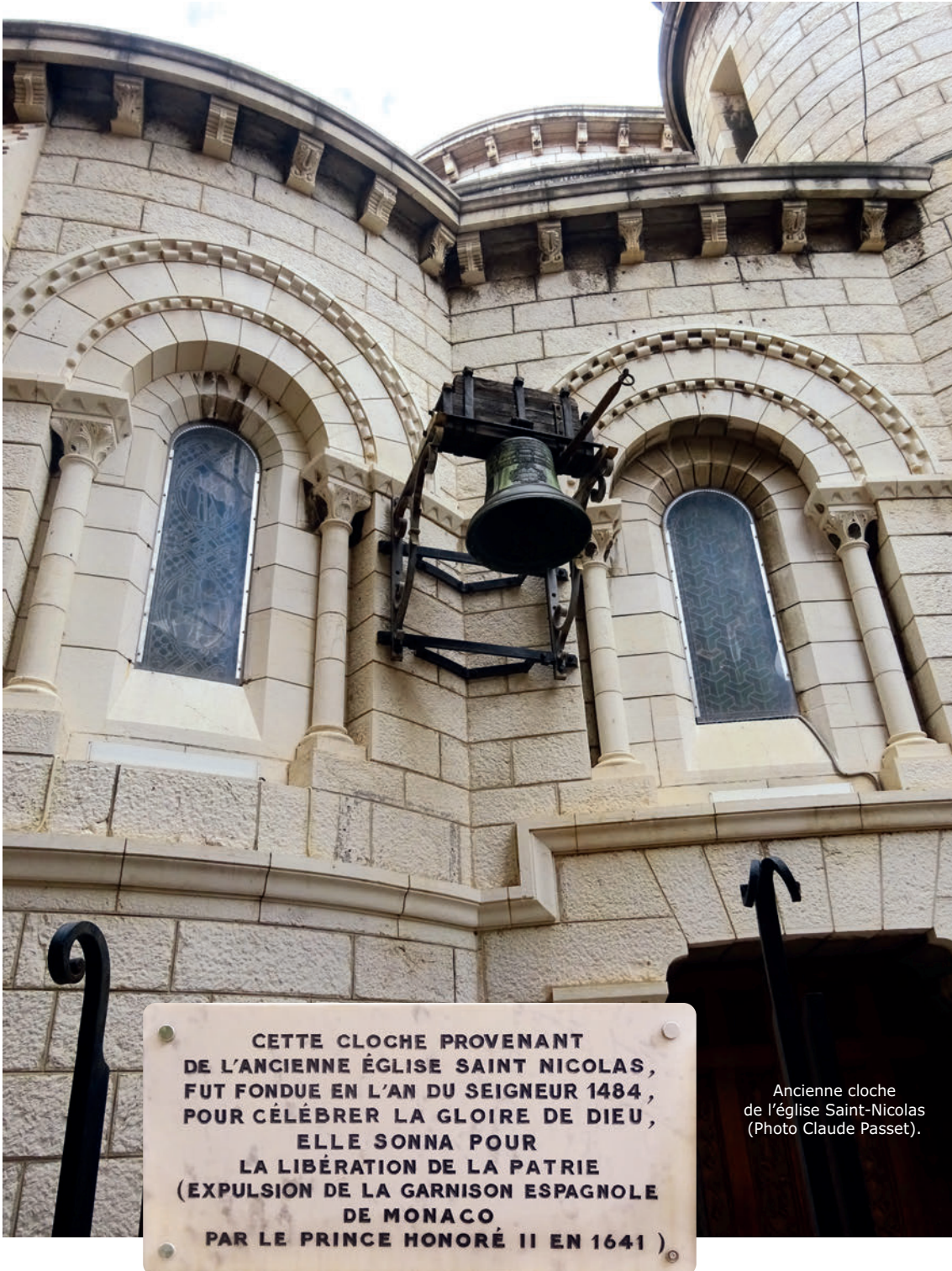
La rue de l'Eglise et ses arcades au début du XX^e siècle (Coll. Giletta).



Edition Giletta, photo, 1900

Collection Artistique
866. MONACO - Rue Basse

Le débouché de la rue Basse sur la place de la Mairie dans les années 1900 (Coll. Giletta).



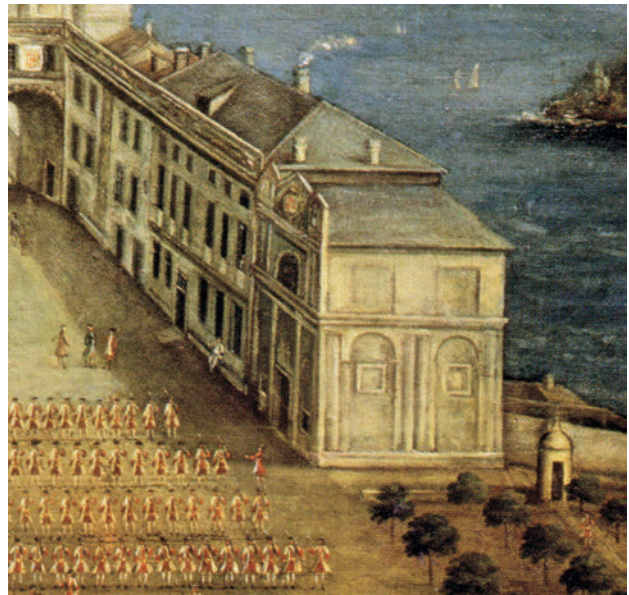
**CETTE CLOCHE PROVENANT
DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT NICOLAS,
FUT FONDUE EN L'AN DU SEIGNEUR 1484,
POUR CÉLÉBRER LA GLOIRE DE DIEU,
ELLE SONNA POUR
LA LIBÉRATION DE LA PATRIE
(EXPULSION DE LA GARNISON ESPAGNOLE
DE MONACO
PAR LE PRINCE HONORÉ II EN 1641)**

Ancienne cloche
de l'église Saint-Nicolas
(Photo Claude Passet).

Inscription relative à la cloche de l'église Saint-Nicolas.



Cathédrale, vestiges lapidaires de l'ancienne église Saint-Nicolas
(Photo Claude Passet).



La chapelle Sainte-Barbe telle que figurée sur le tableau de Joseph Bressan *Vue du Palais de Monaco*, 1732 (Coll. Palais Princier).

toutes les attentions des membres de l'association monégasque. Des plaques commémoratives ont été de même placées en des lieux historiques du Rocher : ainsi, derrière l'abside de la cathédrale, une plaque fut apposée sous une cloche de l'ancienne église Saint-Nicolas, et une grande inscription signale les seuls vestiges encore debout de l'une des chapelles latérales de cette ancienne église paroissiale.

Bornes-frontières entre Monaco et la Savoie en 1828

En 1828, sous le règne du prince Honoré V (1819-1841), il fut procédé à un nouveau bornage des frontières de la principauté. Les bornes sont en calcaire blanc de La Turbie. Sur la face tournée vers Monaco figure un M surmonté d'un ovale en creux. Sur la face opposée, tournée vers la Savoie, figurent une croix et la date 1828. Sur une des deux autres faces figure le numéro de la borne correspondant à sa localisation sur le plan topographique dressé à cette occasion par les géomètres. Sur la face supérieure ont été gravées des lignes indiquant la direction des bornes suivantes de part et d'autre.

Quatre bornes sont encore visibles, à leur emplacement d'origine, sur le territoire actuel de la principauté : la première, place de l'ancien Crédit Lyonnais à Monte-Carlo, présente la face côté Savoie. La seconde, escalier du Berceau, présente trois faces, celle de Monaco, celle de la Savoie, et sur la face latérale le chiffre 15. La troisième, chemin de La Turbie, est visible sur trois faces. La quatrième, n° 5, se trouve dans un jardinet, boulevard Prince Rainier III à Beausoleil, au débouché de la passerelle du *Patio Palace*. Une



Borne de la place de l'ancien Crédit Lyonnais à Monte-Carlo (Photo Claude Passet).



Face latérale de la borne n°15 de l'escalier du Berceau (Photo Claude Passet).



Face côté Monaco de la borne n°15 de l'escalier du Berceau (Photo Claude Passet).



Face côté Savoie de la borne n°15 de l'escalier du Berceau à Monte-Carlo (Photo Claude Passet).

Face côté Savoie de la borne-frontière, chemin de La Turbie, face à l'église du Sacré-Cœur (Photo Claude Passet).



Face très érodée côté Monaco de la borne-frontière, chemin de La Turbie, face à l'église du Sacré-Cœur. Les deux autres faces sont très dégradées (Photo Claude Passet).

borne figure dans les collections du Musée du Vieux-Monaco.

Une dernière borne, provenant de la commune de Roquebrune-Cap-Martin, numérotée 55, se trouve dans les escaliers du jardin de la mairie de Monaco.



Borne n°55 provenant de Roquebrune-Cap-Martin, dans le jardin de la mairie de Monaco (Photo Claude Passet).

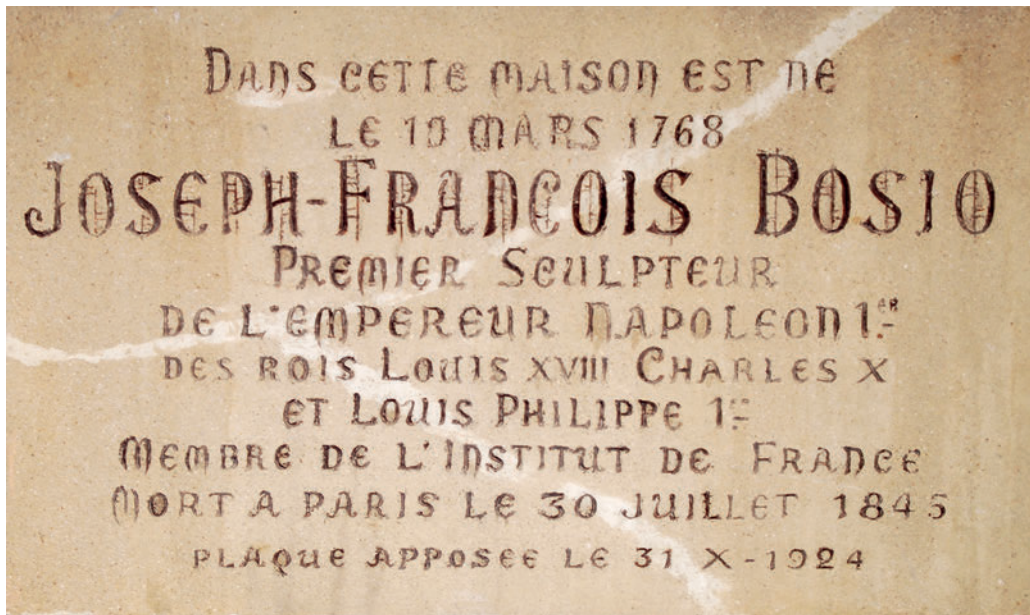
D'autres bornes existent encore, mais elles sont cachées à nos yeux sous des plaques ou dans des demeures privées situées à cheval sur l'actuelle frontière franco-monégasque, à Beausoleil notamment.

Inauguration du buste de François-Joseph Bosio

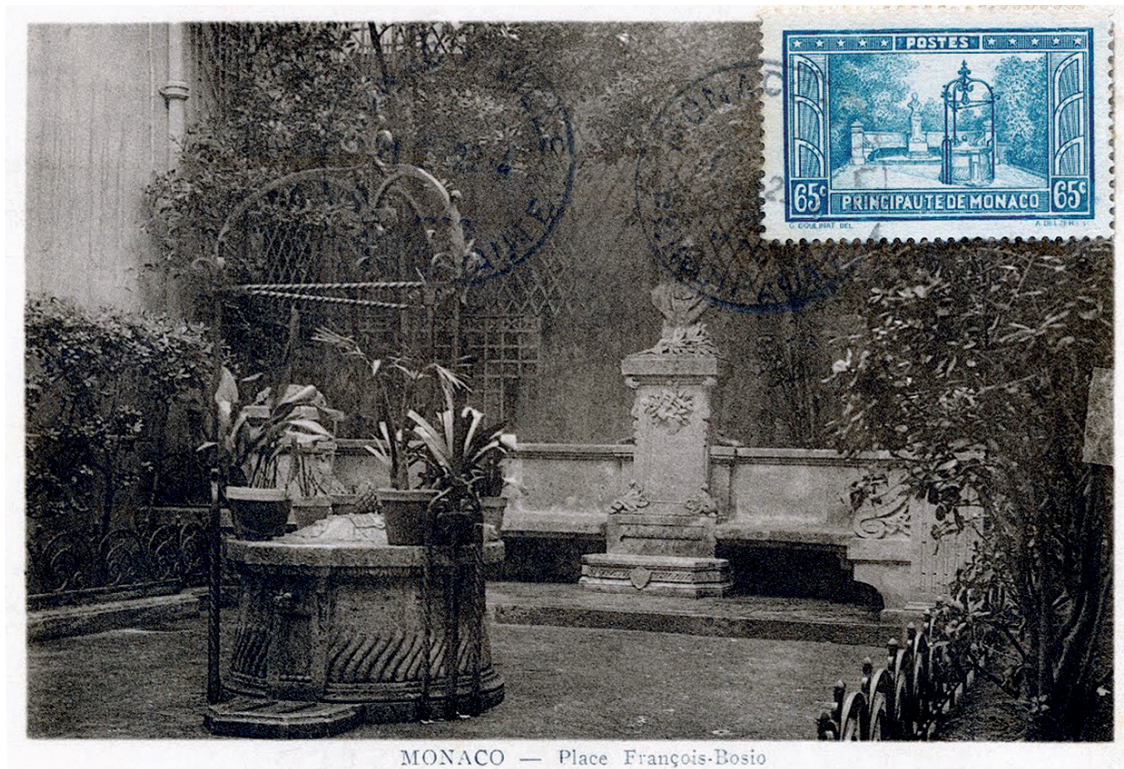
En 1929 le Comité des Traditions inaugura une placette située rue du Milieu (actuelle rue Comte Félix Gastaldi), à l'emplacement de l'ancienne citerne de la ville, citerne marquée par la présence d'un puits aujourd'hui purement décoratif. Le fond de la placette est occupé par un banc en pierre finement ouvragé, surmonté d'un buste en bronze à l'effigie de François-Joseph Bosio (1768-1845), œuvre de Lucien Barbarin. Né à Vienne (Isère) en 1864 et mort à Monaco en 1915, avocat à la Cour d'Appel de Monaco, Barbarin avait consacré une étude biographique à Bosio publiée en 1910. Son buste de Bosio, exécuté en 1911 et exposé au Salon de Paris en 1913, fut sa seule œuvre. Sa veuve offrit la sculpture à la mairie de Monaco. Une plaque rappelle l'inauguration de la placette en 1929 : « Piaceta François Bosio, artiste statuaire né à Monaco le 19 mars 1768, mort à Paris le 28 juillet 1845 ». L'apposition d'une telle plaque en hommage à Bosio avait été décidée par le Comité lors d'une réunion tenue le 29 janvier 1924. A l'occasion de cette inauguration, Louis Notari composa un poème intitulé *A Bosio*. La veuve de Barbarin assistait à la cérémonie. On notait aussi la présence de l'écrivain-poète niçois Louis Cappatti (1896-1966), aux origines monégasques par sa mère, membre de *l'Academia nissarda*.



Portrait de François-Joseph Bosio d'après une gravure ancienne.



Plaque apposée sur la maison natale de François-Joseph Bosio
au 18 rue Comte Félix Gastaldi (Photo Claude Passet).



Carte postale de 1932 montrant la placette Bosio (Coll. Bascoul).

Plaque apposée lors de l'inauguration de la placette Bosio en 1929 (Photo Claude Manzone).

PIACETA
FRANCOIS BOSIO
ARTISTE STATUAIRE
NÉ A MONACO
LE 19 MARS 1768
MORT A PARIS
LE 28 JUILLET 1845



Vue du fond de la placette Bosio à Monaco-Ville en 2024 (Photo Claude Passet).

Dans les années 1790 François Bosio avait exercé son talent dans diverses églises d'Italie. En 1808 il fut appelé à Paris afin de réaliser des bas-reliefs pour la colonne de la Grande Armée, place Vendôme. L'artiste eut l'honneur de travailler pour la famille impériale. A la chute de l'Empire, il se mit au service de la royauté et en 1816 enseigna à l'École des Beaux-Arts de Paris. En 1821, Louis XVIII l'éleva au

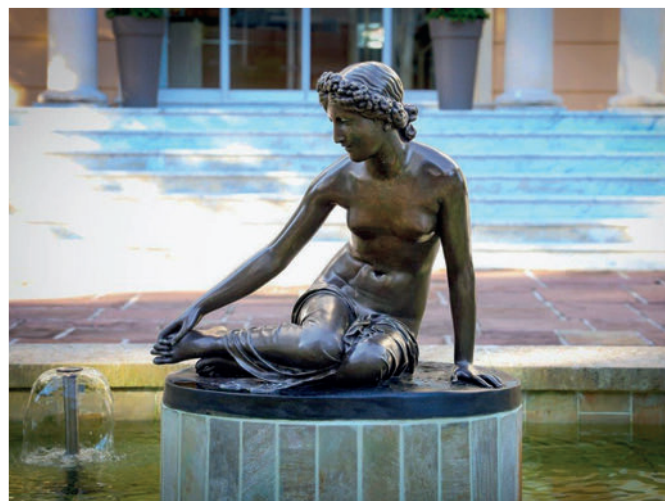
rang de chevalier de l'ordre de Saint-Michel, puis le fit officier de la Légion d'Honneur. Il devint baron sous le règne de Charles X, en 1825. Mort à Paris en juillet 1845, Bosio fut inhumé au cimetière du Père-Lachaise.

Parmi ses très nombreuses œuvres conservées dans de grands musées européens, ou figurant dans l'espace public français et monégasque, citons : une statue de Napoléon, un buste de l'impératrice Joséphine et un autre de l'impératrice Marie-Louise, un buste de Charles X, une statue du roi Louis XVI, le groupe sommital en bronze de l'Arc de Triomphe du Carrousel à Paris, une statue en pied d'Henri IV enfant conservée au musée du Louvre et dont une copie se trouve au palais princier de Monaco, une statue figurant la nymphe Salmacis (musée du Louvre) dont une copie orne le parvis du Ministère d'Etat à Monaco-Ville, une statue équestre de Louis XIV, place des Victoires à Paris.

François-Joseph Bosio, outre la placette à son nom sur le Rocher, marque aussi le paysage urbain monégasque par une rue ouverte en 1923 et le pavillon Bosio, siège de l'École Supérieure d'Arts Plastiques.



Buste en bronze de François-Joseph Bosio (1768-1845), œuvre de Lucien Barbarin, 1911 (Photo Claude Passet).



La nymphe Salmacis par Bosio (DAC).



Pavillon Bosio, siège de l'École Supérieure d'Arts Plastiques (DR).

Nombreux sont les enfants de Monaco qui ont fréquenté l'école maternelle Bosio sise dans la rue éponyme, école aujourd'hui disparue.

Statue de saint Nicolas, place Saint-Nicolas

Un an après l'inauguration de la placette Bosio, en 1930 les membres du Comité décidèrent d'ériger un monument en l'honneur de saint Nicolas de Myre sous le patronage duquel ils s'étaient placés.

Pour cette œuvre représentant l'évêque de Myre, le Comité fit appel à l'artiste italien Umberto Bassignani (1878-1944), artiste statuaire de renommée internationale. Arrivé à Monaco en 1907, Bassignani y avait ouvert un atelier au 13 boulevard Charles III. Auteur d'une œuvre importante tant en France qu'à l'étranger (Italie,

Suisse, Russie notamment), il fit de nombreuses sculptures funéraires pour le cimetière de Monaco. A la déclaration de guerre en 1939, l'artiste quitta définitivement la principauté et rentra en Italie, à Lericci, ville où il décéda le 21 janvier 1944.

Le monument à l'effigie de saint Nicolas, exécuté par Bassignani, comporte une fontaine surmontée d'une statue du prélat de Myre en habit épiscopal avec chape, mitre et crosse à la main droite, et, à ses pieds, les trois enfants dans une cuve. L'ensemble illustre la légende forgée par Wace au XII^e siècle qui fit de Nicolas le saint patron des enfants. Le monument fut inauguré le 6 décembre 1930 en présence du ministre d'État et du maire de Monaco. Après une messe célébrée en la cathédrale, une procession se rendit sur la place Saint-Nicolas où Mgr Maurice Clément, évêque de Monaco, procéda à la bénédiction de la statue.

Plaque commémorant l'inauguration de la fontaine de Bassignani en 1930.



FONTAINE DE SAINT NICOLAS
SURMONTÉE D'UNE ŒUVRE
D'UMBERTO BASSIGNANI
(1878-1944)
INAUGURÉE LE 6 DÉCEMBRE 1930
À L'INITIATIVE
DU COMITÉ DES TRADITIONS LOCALES

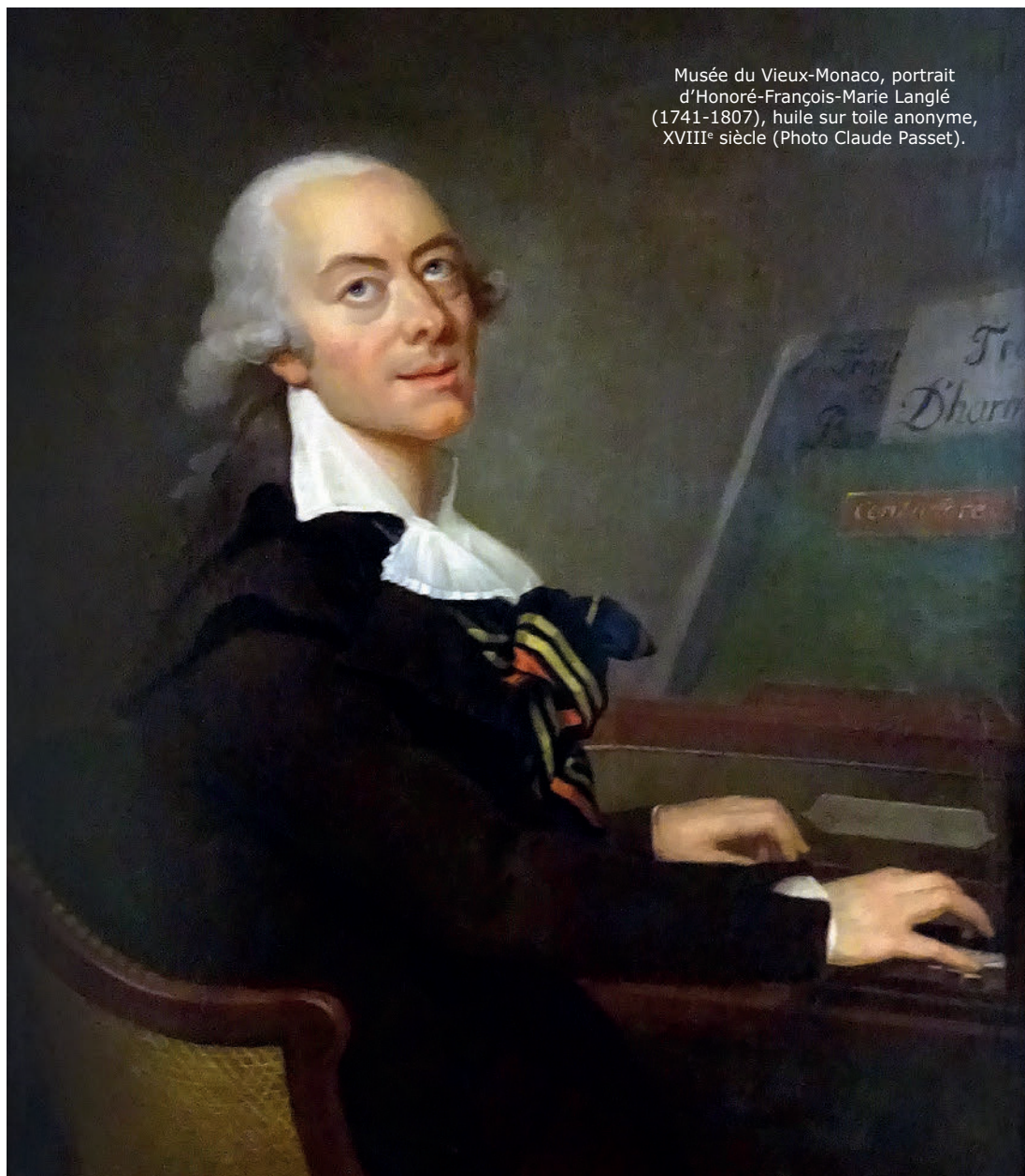
Bassignani
Statuaire

STATUE DE S^t Nicolas
Monaco-Ville

PHOTO EBVS

SOUVENIR offert par le Comité des Traditions Locales.
le 6 DÉCEMBRE 1930

Monaco-Ville, place Saint-Nicolas, fontaine et statue par Umberto Bassignani (1878-1944) inaugurées le 6 décembre 1930 par le Comité des Traditions Locales.



Musée du Vieux-Monaco, portrait d'Honoré-François-Marie Langlé (1741-1807), huile sur toile anonyme, XVIII^e siècle (Photo Claude Passet).

Le 2 mai 2017 Georges Marsan, maire de Monaco, inaugura une plaque commémorative apposée au bas du monument, rappelant les dates de naissance et de décès d'Umberto Bassignani.

Rue Honoré-Langlé

A l'initiative encore du Comité des Traditions, une rue de La Condamine fut baptisée du nom du compositeur monégasque Honoré Langlé. Honoré François Marie Langlé, né à Monaco

en 1741, était issu d'une famille française originaire de Picardie et venue d'Italie à Monaco au début du XVIII^e siècle. Il fut envoyé par le prince Honoré III à Naples pour y parfaire son éducation musicale. Ses études achevées, il composa des messes et plusieurs motets qui le firent connaître en Italie. Appelé à Gênes, Langlé y prit, encore très jeune, la direction du théâtre de la ville. En 1768, venu à Paris où il donna des leçons de clavecin, de chant et de composition, le musicien se fit remarquer lors de l'exécution de concerts spirituels qui se donnaient dans la capitale. Reçu à la cour de Versailles au début des années 1780, il y donna des leçons de clavecin, et du tout nouveau piano-forte, à la reine Marie-Antoinette. De 1784 à la Révolution, il enseigna le chant à l'École Royale de Musique, puis, de 1795 à 1802, il fut bibliothécaire du Conservatoire de Musique nouvellement créé. Malgré le peu de succès rencontré par ses nombreux opéras, Langlé eut une excellente réputation comme auteur de traités musicaux didactiques. Décédé à Villiers-le-Bel en septembre 1807, le musicien repose au cimetière du Père-Lachaise à Paris.

Un portrait de Langlé se trouve dans les collections du Musée du Vieux-Monaco.

Noms de rues en monégasque

Depuis les toutes dernières décennies du siècle passé, pour perpétuer l'ancien réseau urbain du Rocher, le Comité des Traditions s'est attaché à faire paraître sur les plaques des noms de rues, leur ancien nom en monégasque. Et, dans une moindre mesure, à faire figurer des noms rattachés à l'histoire moderne ou contemporaine de Monaco, tant sur le Rocher qu'à Fontvieille.

Citons ainsi, à Monaco-Ville : rue Comte Félix Gastaldi (ancienne rue du Milieu), *Veyu Carrùgiu d'u Mezu* ; rue Basse, *Carrùgiu sutran* ; rue Emile de Loth (ancienne rue des Briques), *Carrùgiu Emile de Loth - Veyu Carrùgiu d'i Maui* ; passage de La Miséricorde, *Carrugëtu d'A Misericórdia* ; rue des Carmes, *Carrùgiu d'A Madona d'u Carmine* ; rue Princesse Marie de Lorraine, *Carrùgiu Principessa Maria de Lurena* ; placette Bosio, *Piaceta Bosio* ; place du Palais, *Piaça d'u Palaçi*. Et à Fontvieille : ruelle de *la Lùjerneta*.

Le Comité s'est employé à ce que des rues de la Principauté portent les noms de ses anciens membres les plus connus, tels le chanoine Georges Franzi, Lazare Sauvaigo, Louis Notari, Robert Boisson, le R.P. Louis Frolla, de même que les noms de personnages monégasques illustres comme le prince Honoré II, François Bosio, Honoré Langlé.



RUE
DES CARMES
CARRUGIU
D'A MADONA D'U CARMINE

RUE
PRINCESSE MARIE DE LORRAINE
CARRUGIU
PRINCIPESSA MARIA DE LURENA

PASSAGE
DE LA MISERICORDE
CARRUGËTU
D'A MISERICORDIA

RUE EMILE DE LOTH
CARRUGIU EMILE DE LOTH
Veyu Carrugiu d'i Maui

CARRUGIU
CONTE FELIX GASTALDI
Veyu Carrugiu du Mezu
(RUE COMTE FELIX GASTALDI)

La langue monégasque s'inscrit dans la toponymie, notamment celle du Rocher, à travers les plaques des noms de rues bilingues français-monégasque.

PLACE
DE LA MAIRIE
PIACA D'A MERIA

RUE DES FOURS
CARRUGIU D'I FURNI

Carrugëtu Canònicu Giorgi FRANZI
maistru de Lengha Munegasca
(ruelle Chanoine Georges FRANZI)

PIACETA
DON PACCHIERO
PLACETTE
DON PACCHIERO

Publications du C.N.T.M.

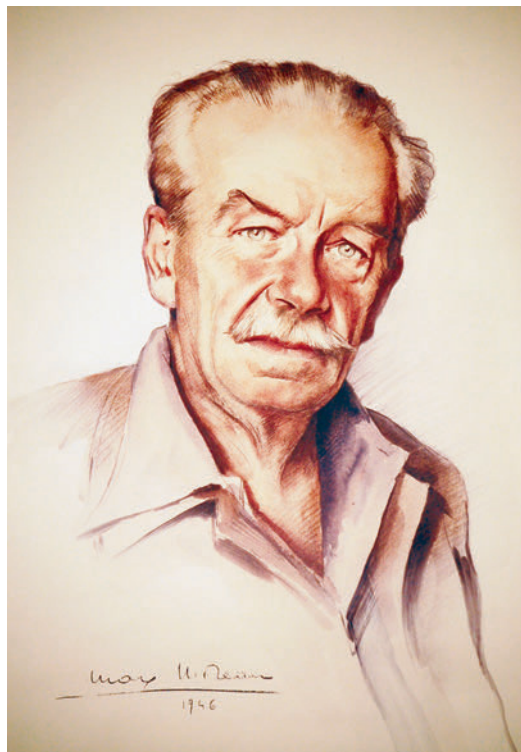
La publication d'ouvrages indispensables sur la langue monégasque a été également une action constante du Comité. Parmi les œuvres toujours disponibles, citons : la thèse de Raymond Arveiller *Etude sur le parler de Monaco* (1967) et le *Vocabulaire de la marine et de la mer* de Jules Socal (1971). D'autres ouvrages, épuisés, ont été réédités : la *Grammaire monégasque* du R.P. Louis Frolla en 1998 et son *Dictionnaire monégasque-français* en 2004. Cette même année vit aussi la réédition du *Dictionnaire français-monégasque* de Louis Barral et Suzanne Simone. En 2014 fut republiée l'œuvre majeure de Louis Notari *A legenda de Santa Devota*, et en 2017 parut le livret de Paul Antonini *Choix de mots, de proverbes et d'expressions dans le langage monégasque*.

Les Actes du premier au sixième colloque de langues dialectales, organisés par le C.N.T.M et publiés entre 1974 et 1983, sont toujours disponibles.

Mentionnons pour finir le *Calendari munegascu* qui paraît chaque année à la fin du mois de décembre.

Membres du C.N.T.M. ayant marqué l'association

Louis Notari (1879-1961), ingénieur des Travaux Publics, fondateur de la littérature monégasque avec sa *Legenda de Santa Devota* (1927) ; Marc-Marius Curti, dit Mar (1881-1967), auteur de nombreux textes et poèmes en langue monégasque, rassemblés en un volume *I diti de Mar, Les dits de Mar* (1991) ; Louis Canis (1891-1973), membre fondateur du Comité,



Louis Notari (Coll. famille Notari).

conseiller communal, auteur d'articles historiques de vulgarisation édités en un volume *Notre passé* (1963) ; Lazare Sauvaigo (1894-1976), professeur d'histoire de Monaco ; R.P. Louis Frolla (1904-1978), docteur en théologie, licencié en philosophie, auteur d'une grammaire monégasque (1960) et d'un dictionnaire monégasque-français (1963), membre des *Annales Monégasques*, revue d'histoire de Monaco, dès sa création en 1977 ; Robert Boisson (1906-1987), bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien maire de Monaco, président du Comité (1961-1987) et de l'Académie des Langues Dialectales (1982-1987), auteur en langue monégasque ; chanoine Georges Franz (1914-1997), vice-président de l'Académie des Langues Dialectales,



Louis Canis
(Coll. Gérard Canis).

initiateur de l'enseignement scolaire de la langue monégasque, auteur de textes et de poèmes en monégasque, traducteur de textes en monégasque dont *Lettre d'u me murin*, *Les Lettres de mon moulin*, 2005, et également de messes pour les fêtes traditionnelles de Monaco (Sainte-Dévote, Saint-Nicolas, etc.) ; Louis Principale (1915-1998), biologiste, auteur de *Fables* (1989) et de *Contes* (1990) en langue monégasque ; Louis Barral (1910-1999), ancien conservateur du Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco, auteur, avec Suzanne Simone, d'un dictionnaire français-monégasque (1983) et de quelques ouvrages en langue monégasque (*Bucui e capilere*, *Bribes et capillaires*, 1983, *Itinerari*, *Itinéraires*, 1989, *Un vestu bel'e fau*,



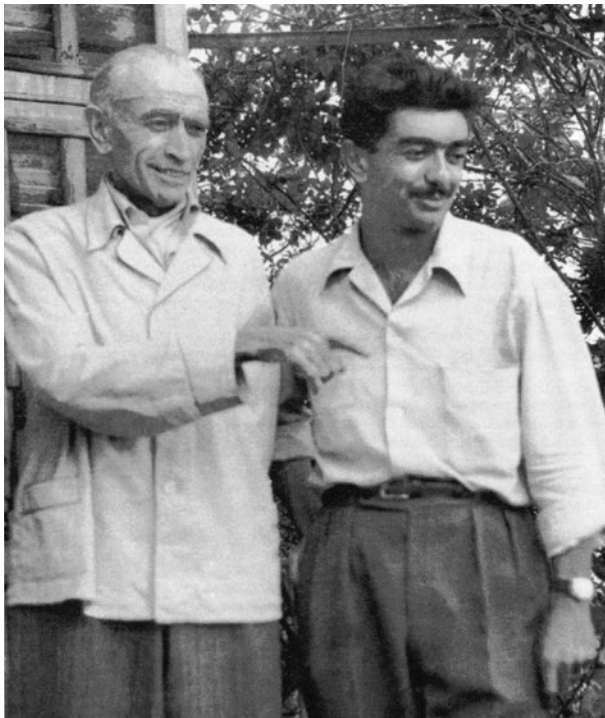
Lazare Sauvaigo (Coll. C.N.T.M.).



Georges Franzl (DR).



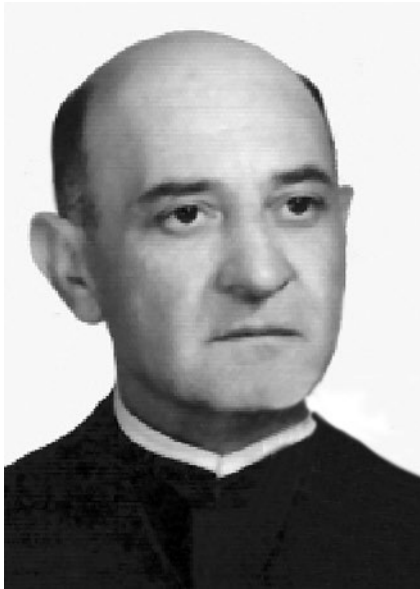
Louis Barral (Coll. Suzanne Simone).



Marc Curti (Coll. Marc-Jean Curti-DR).



Robert Boisson (Coll. famille Boisson).



R.P. Louis Frolla (Coll. famille Frolla).



Paulette Chérici-Porello (Coll. C.N.T.M.).

Un vêtement tout fait, 1994, *Pruverbi e cuntorni, Proverbes et garnitures*, 1996) ; Paulette Chérici-Porello (1924-2018), chef de service à la mairie de Monaco, présidente du Comité (2000-2006), secrétaire générale (1982), vice-présidente (2004) puis présidente (2018) de l'Académie des Langues Dialectales, auteur de poèmes, pièces de théâtre et saynètes en langue monégasque réunis en volumes (*Mescia*, 1986, *Antebrün, Crépuscule*, 2012) ; René Stefanelli (1931-2008), Directeur des Services Judiciaires, traducteur en langue monégasque d'*Antigone* de Jean Anouilh.

LISTE DES PRÉSIDENTS DU COMITÉ NATIONAL DES TRADITIONS MONÉGASQUES

1924/1930	Adolphe BLANCHY
1930/1935	Louis NERI
1932/1934	Alexandre NOGHES (par intérim)
1935/1944	Alexandre NOGHES
1944/1954	Lucien BELLANDO de CASTRO
1954/1961	Louis NOTARI
1961/1987	Robert BOISSON
1987/1994	Jean RAIMBERT
1997/2000	Claude VACCAREZZA
2000/2006	Paulette CHERICI- PORELLO
2006/2008	Jean-Louis MEDECIN
2008/2020	Alain SANGIORGIO
2020/ -	Claude MANZONE

Remerciements

Thomas Foulleron, directeur des Archives et de la Bibliothèque
du Palais Princier de Monaco

Thomas Blanchy, adjoint au directeur des Archives du Palais Princier

Loïc Repiquet, photographe au Palais Princier

Dominique Bon, Directeur de l'Institut du Patrimoine, Monaco

Fonds Régional, Médiathèque Louis Notari, Monaco

Service Communication, mairie de Monaco

Collection Jean-Paul Bascoul

Table des matières

Préface de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco	p.3
Mot de la Présidente du Comité National des Traditions Monégasques	p.5
<i>A Roca</i> , village-mémoire du vieux Monaco	p.7
Histoire du Comité des Traditions Monégasques	p.14
Création du C.N.T.M. en 1922, 1923 ou 1924 ?	p.22
Logo du Comité	p.22
La vie du C.N.T.M. depuis 1924 à travers l'évolution de ses statuts	p.22
Le C.N.T.M. et la langue monégasque	p.25
7 novembre 1980, soirée culturelle monégasque, hommage à Louis Notari .	p.31
15 octobre 2014, Soirée monégasque pour le 90 ^e anniversaire du C.N.T.M. .	p.32
1974, 50 ^e anniversaire du C.N.T.M. et Musée du Vieux-Monaco	p.33
Traditions religieuses et civiles	p.39
La Sainte-Dévote (26 et 27 janvier)	p.40
Sainte Dévote et les Grimaldi	p.47
Semaine Sainte	p.53
L'Archiconfrérie de La Miséricorde	p.60
Pèlerinage national à Laghet (1 ^{er} mai)	p.63
Fête-Dieu	p.67
Fête de la Saint-Jean (23 et 24 juin)	p.68
La Saint-Roman (9 août)	p.73
Fête du Vœu (<i>Festa del Voto</i>)	p.76
La Sainte-Cécile	p.77
La Saint-Nicolas	p.79
Le <i>Pan de Natale</i>	p.85
L'identité nationale monégasque	p.87
La Fête Nationale monégasque (19 novembre)	p.88
La fête des Mais et <i>La Pignata</i>	p.89
<i>U Sciaratu</i> (Le chahut)	p.89
Le <i>Cavagnëtu</i>	p.90
Sites, monuments et patrimoine	p.94
Bornes-frontières entre Monaco et la Savoie en 1828	p.99
Inauguration du buste de François-Joseph Bosio	p.102
Statue de saint Nicolas, place Saint-Nicolas	p.107
Rue Honoré-Langlé	p.109
Noms de rues en monégasque	p.110
Publications du C.N.T.M.	p.112
Membres du C.N.T.M. ayant marqué l'association.....	p.112
Liste des présidents du C.N.T.M.	p.115

© Editions du Précurseur,
9, avenue Albert II, 98000 MONACO.

Tous droits réservés pour tous pays.

Dépôt légal : novembre 2024

ISBN : 978-2-487557-03-1

Achévé d'imprimer sur les presses de Multiprint

© 2024 EDP MONACO



Ouvrage publié avec le concours de la SO.GE.DA (Monaco),
Société de gestion des droits d'auteurs

SOGEDA
MONACO



www.traditions-monaco.com

© Editions EGC 2024
ISBN : 978-2-487557-03-1

Prix : 20€



9 782487 557031